Signalisation
Sondages StatCan
Paie
TVP
Formulaires
Déduction des frais d'automobile
Indemnisation des accidents
Vie privée
Inscription des entreprises
Conformité
Gruge-temps
AE
Stress
Impôt foncier
Obstacle

Rapport sur la paperasserie au Canada

Étude comparative entre le Canada et les États-Unis

En association avec

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

KPMG
KPMG ENTERPRISE

Rapport sur la paperasserie au Canada

Étude comparative entre le Canada et les États-Unis

3e édition

Laura Jones
avec
Nina Gormanns et Queenie Wong

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante 2013

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) remercie tout spécialement KPMG Entreprise[MC] d'avoir parrainé le rapport de cette année. Grâce à KPMG, la FCEI a pu étendre la portée de son étude aux entreprises des États-Unis afin d'établir une comparaison entre les deux pays.

FCEI
FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

KPMG
KPMG ENTERPRISE

©Tous droits reserves
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
4141, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2P 2A6

ISBN 978-0-9878958-3-7
Imprimé au Canada

Also published in English under the title *Canada's Red Tape Report With U.S. Comparisons*

Table des matières

Sommaire exécutif i
Introduction 1
Coût de la réglementation 3
Les plus gros irritants liés à la réglementation pour les PME 14
Réforme efficace de la réglementation 19
État actuel des réformes réglementaires au Canada 21
Conclusion et recommandations 27
Bibliographie 30
Annexe A : Sondages de la FCEI et d'Ipsos Reid 33
Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation 38
Annexe C : Comparaison par province 43

Sommaire exécutif

Le Rapport sur la paperasserie au Canada est la 3e étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) qui vise à déterminer le coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes. Dans le cadre de la présente édition, la FCEI a collaboré avec KPMG Entreprise[MC] pour sonder les entreprises américaines. Pour la première fois, il est donc possible de comparer le coût de la réglementation au Canada et aux États-Unis.

Bien que le coût de la conformité à la réglementation par employé soit considérable dans les deux pays, les résultats indiquent qu'il est, de façon générale, nettement supérieur dans les entreprises canadiennes que dans les entreprises américaines, à l'exception de celles comptant au moins 100 employés (Figure 1). On constate également que pour les petites entreprises, cela représente un fardeau disproportionné. Au Canada, le coût par employé pour les petites entreprises est cinq fois plus élevé que dans les grandes entreprises, alors qu'aux États-Unis, il est trois fois plus élevé.

Figure 1

Coût annuel de la réglementation, par employé, selon la taille des entreprises (en $ de 2012, Canada et É.-U.)

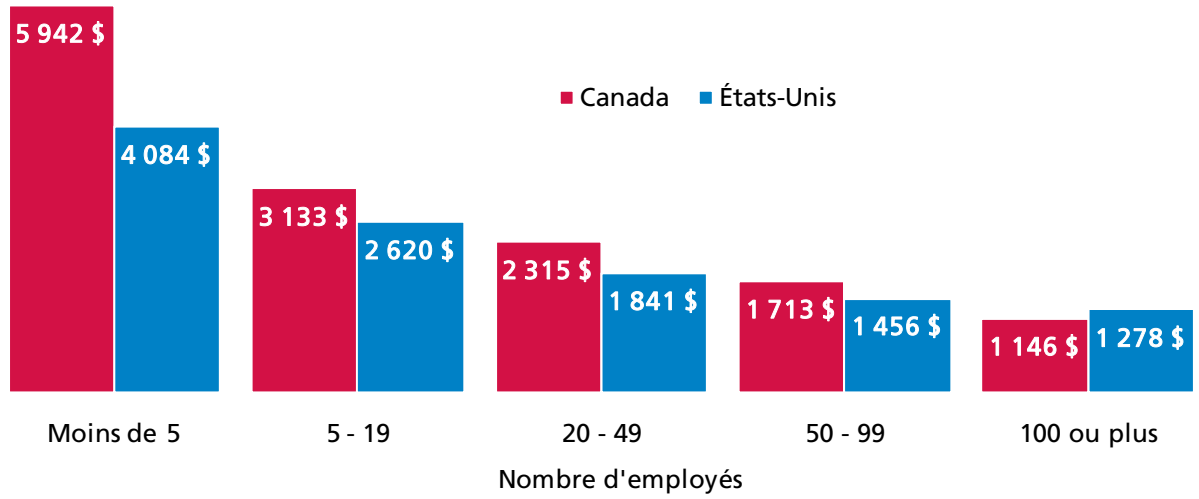

Remarques : Le nombre d'employés comprend le propriétaire d'entreprise.
Le dollar canadien est présumé être à parité avec le dollar américain.
Les données recueillies aux États-Unis ont été ajustées pour corriger les différences observées dans la distribution de l'échantillon avec les données canadiennes.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2012; n=8 562); des données de Statistique Canada; le *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis* (réalisé par Ipsos Reid en 2012; n=1 535) et des données de l'United States Bureau of Labor Statistics.

L'indice peut-être le plus révélateur que l'incidence de la réglementation devrait représenter une priorité pour les deux pays est donné par le résultat suivant : 31 % des propriétaires d'entreprise canadiens et 23 % des propriétaires d'entreprise américains affirment que s'ils avaient été au courant du fardeau réglementaire, ils ne se seraient peut-être pas lancés dans les affaires (Figure 2). Imaginez les conséquences sur nos communautés et notre niveau de vie si un quart ou un tiers des entreprises existantes venaient à disparaître. Cela nous amène à une autre question : combien d'entreprises *n'ont jamais été créées* en raison de la réglementation excessive?

Figure 2

Si j'avais été au courant du fardeau réglementaire, je ne me serais peut-être pas lancé(e) dans les affaires (% des réponses, Canada et É.-U.)

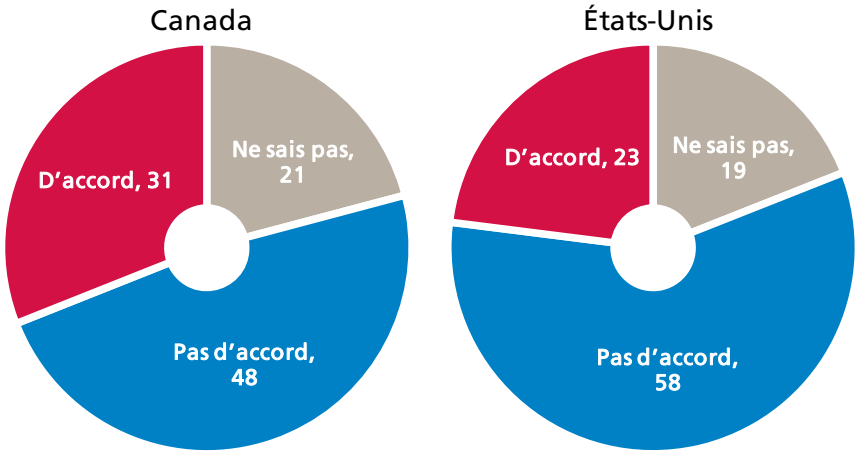

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

Il existe d'autres éléments prouvant que les gouvernements doivent davantage porter attention à l'incidence de la réglementation sur les entreprises : la plupart des répondants des deux pays conviennent que la réglementation excessive réduit considérablement la productivité et la croissance de leur entreprise, le Canada étant, sur ce plan, en plus mauvaise posture que les États-Unis (Figure 3).

Figure 3

Incidence de la réglementation excessive sur la productivité et la croissance des PME (% des réponses, Canada et É.-U.)

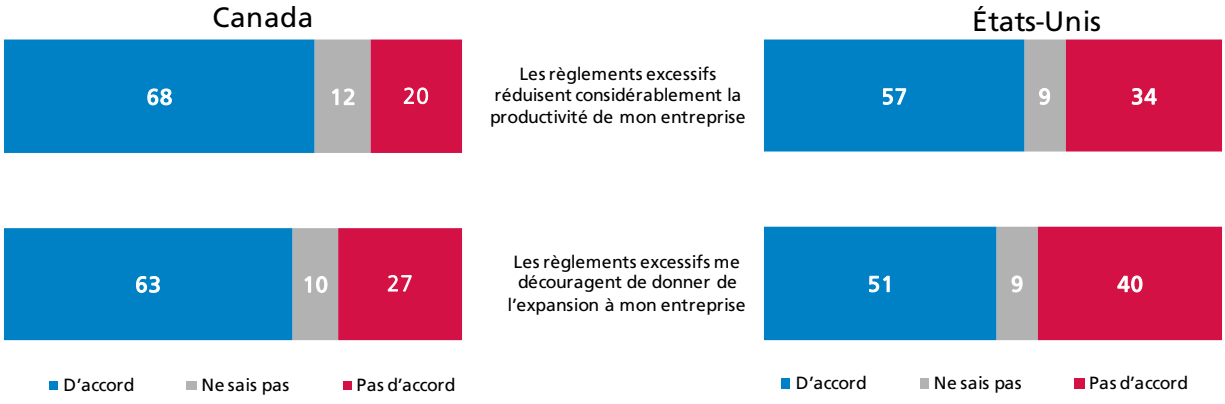

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

Une estimation prudente du coût total de la réglementation au Canada est de 31 milliards de dollars. Ce coût est demeuré relativement stable depuis que la FCEI a commencé à l'analyser en 2005 (Figure 4). C'est un signe encourageant, et cela laisse sous-entendre que les efforts des gouvernements fédéral et provinciaux visant à limiter la croissance de la réglementation portent leurs fruits. Aux États-Unis, le coût total de la réglementation est évalué à 198 milliards de dollars par année. Comme les Américains sont dix fois plus nombreux que les Canadiens, le coût par habitant est largement plus bas.

Figure 4

Coût total de la réglementation pour les entreprises canadiennes – 2005, 2008 et 2012 (en milliards de $ de 2012)

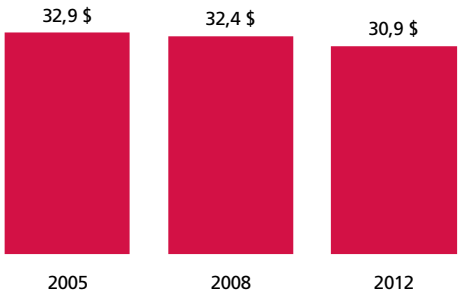

Remarque : Le dollar canadien est présumé être à parité avec le dollar américain.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2005, n= 7 391; réalisé en 2008, n= 10 566; réalisé en 2012; n=8 562) et des données de Statistique Canada.

Il ne fait aucun doute qu'une certaine réglementation – à l'instar des impôts – est bénéfique, voire nécessaire, dans une société. Toutefois, la réglementation excessive est nuisible, car elle freine l'entrepreneuriat, fait augmenter les prix, limite les choix, réduit la productivité et abaisse le niveau de vie par rapport à ce qu'il devrait être. Une différence importante entre la réglementation et la fiscalité réside dans le fait que, pour la plupart d'entre nous, l'incidence de la réglementation est beaucoup moins apparente que celle de la perception des impôts. Mais il n'en demeure pas moins que, pour la majorité des Canadiens, la réglementation représente en grande partie une taxe cachée.

Lorsqu'on leur a demandé d'estimer de combien on pouvait réduire le coût de la réglementation sans nuire à ses objectifs légitimes, les répondants des deux pays ont indiqué environ 30 %. La réduction de la réglementation à des niveaux appropriés équivaudrait à un « investissement » dans un plan de relance annuel de 9 milliards de dollars pour le Canada et de 61 milliards de dollars pour les États-Unis. Ces montants sont considérables pour les deux pays, particulièrement dans un contexte où la capacité d'adopter des mesures de relance est limitée par les déficits budgétaires.

Le premier ministre du Canada Stephen Harper a récemment fait de la réduction de la paperasserie une priorité pour le gouvernement fédéral. En janvier 2011, durant la deuxième édition de la Semaine de sensibilisation à la paperasserie, le premier ministre a annoncé la mise sur pied de la Commission sur la réduction de la paperasse. Lors de l'annonce, M. Harper a affirmé que la réglementation excessive « [tuait] silencieusement des emplois ». En octobre 2012, Tony Clement, le président du Conseil du Trésor, a annoncé que le gouvernement allait appliquer la plupart des recommandations de la Commission. Ces recommandations comportaient une combinaison de réformes structurelles visant à assurer une plus grande responsabilité au sein du gouvernement et l'élimination ciblée d'irritants réglementaires.

Plusieurs provinces prennent également la question au sérieux. La Colombie-Britannique a été un chef de file en matière de réforme réglementaire depuis 2001, et a réduit le nombre de ses exigences réglementaires de 40 %. Récemment, plusieurs autres provinces ont pris des mesures prometteuses pour réduire la réglementation excessive (le présent rapport contient un résumé détaillé des initiatives provinciales).

La réduction de la réglementation prend de l'ampleur au Canada, ce qui est très encourageant. Le pays pourrait devenir un chef de file mondial dans ce dossier et ainsi bénéficier de résultats économiques considérables.

La FCEI continue d'encourager tous les gouvernements à donner de façon continue, à la réduction de la réglementation, l'attention qu'elle mérite. En particulier, elle croit qu'une réforme efficace de la réglementation comporte trois éléments essentiels :

- Un leadership politique, préférablement à partir des échelons supérieurs de la hiérarchie
- La reddition de comptes, sous forme d'évaluations quantifiées (mesures) communiquées au public
- Des contraintes imposées aux autorités de réglementation (p. ex. : ministères et organismes gouvernementaux et municipaux)

Introduction

La réglementation peut avoir des effets positifs (p. ex., soutenir des marchés efficaces et efficients, fournir des possibilités d'affaires et protéger les consommateurs). Chaque jour, les propriétaires d'entreprise doivent composer avec la réglementation, et ils ne s'opposent pas aux règles qui sont nécessaires et administrées de façon juste.

Toutefois, un excès de formalités administratives peut se transformer en un écueil rétrograde et destructeur : la paperasserie. Celle-ci se caractérise par des règles injustes, trop coûteuses, mal conçues ou contradictoires ainsi que par des retards non nécessaires et un mauvais service à la clientèle de la part du gouvernement.

La FCEI interroge les petites entreprises depuis plus de 40 ans pour connaître les principaux enjeux qui les touchent. La réduction de la paperasserie se classe constamment au deuxième rang; le seul enjeu considéré comme plus prioritaire est le fardeau fiscal global (Figure 5). Contrairement aux entreprises, la plupart des gouvernements du pays n'en ont pas fait une priorité, principalement parce que la plupart des Canadiens ne s'en rendent pas compte. Toutefois, la paperasserie est clairement un fardeau réel pour les entreprises, qui doivent se conformer à une panoplie de règles imposées par les divers paliers de gouvernement.

Figure 5

Principaux enjeux touchant les PME canadiennes (% des réponses)

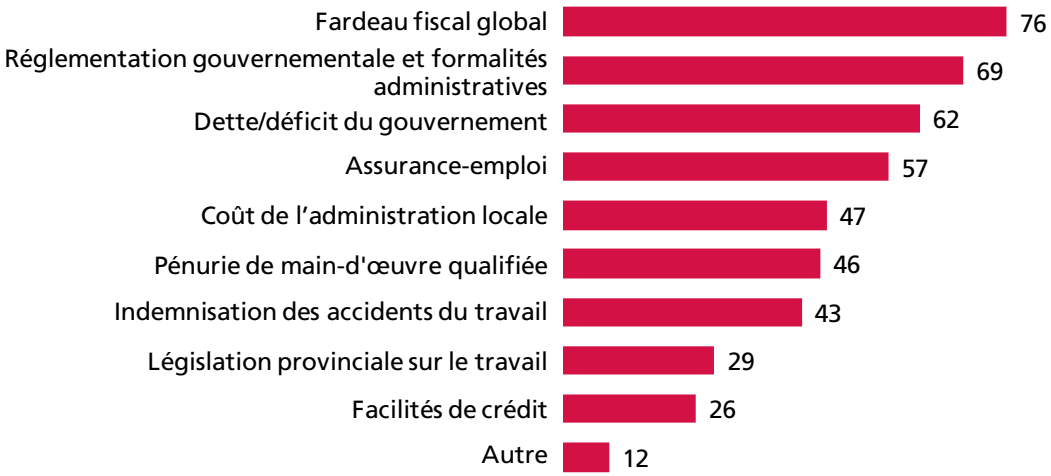

Sondage *Les opinions de nos membres*, janvier-juin 2012, n=23 172.

Bien que la réglementation et les impôts aient de nombreux points communs, il existe entre eux une différence de taille : les Canadiens connaissent le montant de leurs impôts et la façon dont les gouvernements s'en servent. Par contre, les gouvernements n'ont pas pour habitude de mesurer l'ampleur du fardeau réglementaire, ni son incidence sur les familles et sur les entreprises canadiennes. Le fait de connaître le montant des impôts prélevés et la manière dont ils sont utilisés permet aux Canadiens d'obliger les gouvernements à rendre compte de leurs actions. En ce qui a trait à la réglementation, la plupart des gouvernements ne prennent pas la peine d'en mesurer les avantages et les coûts.

L'importance de cette évaluation ne peut pas être surestimée : sans elle, il est impossible d'assurer une reddition de comptes adéquate. Or, nombre de gouvernements plaident contre cette pratique. Certains de leurs arguments sont valables. Il est vrai qu'il est parfois difficile de quantifier l'incidence de la réglementation, mais cela n'est toutefois pas impossible. Plusieurs provinces, comme la Colombie-

Britannique et la Nouvelle-Écosse, le font très bien. Certains gouvernements ont invoqué un argument beaucoup moins convaincant : ils n'ont pas besoin de mesurer l'ampleur du fardeau réglementaire, car ils pourraient utiliser leurs ressources à meilleur escient en prenant des actions particulières visant à réduire la réglementation excessive. Par contre, s'ils ne peuvent pas mesurer l'efficacité de ces actions, comment les gouvernements sauront-ils s'ils ont fait du bon travail?

En 2005, la FCEI a publié la première édition du présent rapport intitulée *Dossier « R » : la prospérité ligotée par une réglementation excessive*. Elle contenait la toute première estimation du coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes de toutes tailles : environ 33 milliards de dollars. Dans cette édition, et dans la deuxième de 2010, nous avons soutenu que tous les paliers de gouvernement devaient prendre plus au sérieux le coût de la réglementation en faisant preuve d'un leadership politique, en assurant une reddition de comptes adéquate au moyen d'évaluations précises et en imposant des contraintes aux autorités de réglementation.

La FCEI continue de plaider en faveur d'une réforme significative de la réglementation, en soulignant de nouveau l'urgence de la situation et en démontrant un espoir renouvelé.

Le sentiment d'urgence naît de la fragilité accrue de l'économie. Même en période de prospérité, la réglementation excessive est un problème très important pour les entrepreneurs. Or la situation économique actuelle n'est pas des plus reluisantes. Les comparaisons effectuées avec les États-Unis, pays aux conditions économiques et aux objectifs de réglementation similaires aux nôtres, mettent en évidence l'urgence de la situation. Comparativement à leurs homologues américains, les chefs d'entreprise canadiens se heurtent à un coût de la réglementation nettement plus élevé par employé, sont plus susceptibles d'affirmer que la réglementation nuit à la productivité et ont davantage tendance à démontrer que la réglementation est une importante source de stress.

L'espoir renouvelé provient du leadership accru de la part du gouvernement fédéral et de celui de certaines provinces.

Le présent rapport décrit les effets néfastes d'une réglementation excessive sur la prospérité du Canada. Il propose des solutions et présente les mesures qu'adoptent les gouvernements de tout le pays. Vous y trouverez les renseignements suivants :

- Mise à jour de l'estimation du coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes
- Comparaison de ces coûts avec ceux auxquels se heurtent les entreprises américaines
- Discussion concernant l'incidence de la réglementation sur les petites entreprises du Canada et des États-Unis
- Mise à jour concernant les initiatives de réforme de la réglementation au Canada
- Recommandations pour des réformes continues et efficaces

Que signifie l'expression anglaise « red tape »?

L'expression désigne toute réglementation inutile et la paperasserie qui nuisent à la productivité. L'origine de cette expression remonte au XVI[e] siècle, lorsque de nombreux documents officiels du Vatican et de la Cour royale étaient noués avec du ruban rouge. Cet usage traditionnel du ruban rouge pour la correspondance officielle du gouvernement s'est poursuivi au fil du temps, ce qui explique que le ruban rouge soit associé dans les esprits à la réglementation. Cette association a été popularisée par des satiristes britanniques tels que Charles Dickens et Thomas Carlyle, qui employèrent l'expression « red tape » pour évoquer les lois inutiles adoptées par le Parlement britannique. L'expression était alors devenue un symbole de la réglementation excessive et de la bureaucratie au sein du gouvernement.

Aujourd'hui, elle fait allusion à toute une série d'expériences frustrantes que provoque la conformité à la réglementation, par exemple le fait de devoir se conformer à des règlements absurdes ou qui rapportent peu en regard de ce qu'ils coûtent, de perdre du temps en faisant la queue pour qu'une demande soit approuvée, de patienter au téléphone pour obtenir des informations, ou encore de s'échiner à comprendre le jargon administratif pour essayer de cerner les obligations, de remplir de la paperasse fastidieuse et inutile et, enfin, d'attendre, sans certitude, l'approbation tardive d'un permis ou d'une licence.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Coût de la réglementation

L'approche qu'a adoptée la FCEI pour déterminer le coût de la réglementation se fonde sur des résultats de sondages effectués auprès de petites et moyennes entreprises (voir l'annexe B pour une explication complète de la méthodologie). Seules quelques études ont tenté d'estimer le coût de la réglementation. Certaines ont fondé leurs résultats sur des données de sondages, tandis que d'autres reposent sur des modèles économétriques sophistiqués. En général, ces études ne sont pas nécessairement complètes et les estimations qui en découlent varient. Toutefois, une tendance importante se dégage de leurs résultats : le coût de la réglementation par employé est bien plus élevé pour les petites entreprises que pour les grandes.

Vous trouverez ci-dessous une liste de plusieurs études menées au Canada et aux États-Unis. Chaque étude utilise une approche différente pour estimer le coût de la réglementation pour les entreprises ou les personnes.

- Une étude menée par Industrie Canada adopte une approche similaire à celle qu'a utilisée la FCEI pour estimer le coût de la réglementation pour les PME concernant une douzaine de règlements[1] au Canada en 2005 et en 2008 (Seens, 2010). Le coût total de conformité aux douze règlements était de 1,09 milliard de dollars en 2005; ce montant a diminué d'environ 2,8 % en 2008 une fois indexé en fonction de l'inflation. Bien que la portée de l'étude soit plus limitée que celle de la FCEI, elle a aussi démontré que les petites entreprises assument le coût de conformité par employé le plus élevé.
- Les études sur la réglementation effectuées aux États-Unis portent principalement sur les règlements fédéraux. En 2010, la Small Business Administration (SBA) a estimé le coût annuel de tous les règlements fédéraux américains au moyen d'une analyse économétrique fondée sur des données provenant de la Banque mondiale et d'autres sources. Les petites entreprises (de moins de 20 employés) doivent composer avec un fardeau réglementaire fédéral plus lourd, soit de 36 % supérieur à celui des grandes entreprises de 500 employés ou plus. En 2008, la SBA estimait que les entreprises dépensaient 970 milliards de dollars pour assurer la conformité à la réglementation.
- Une étude universitaire de Varshney et Tootelian (2009) a estimé le coût de la réglementation pour l'État de la Californie à l'aide d'un modèle d'impact économique. Les coûts directs par petite entreprise ont été évalués à 44 145 $. Si on tient compte de l'effet de propagation, les coûts augmentent pour s'établir à 134 122 $ par petite entreprise.
- Selon le rapport *Doing Business 2013* (2012) de la Banque mondiale, le Canada arrive au 17e rang en ce qui a trait à l'offre d'un environnement réglementaire convivial pour les entreprises. Les États-Unis se sont classés en meilleure position, au 4e rang, en raison d'un certain nombre de facteurs comme l'aide aux entreprises en démarrage. L'étude de la Banque mondiale cible les moyennes entreprises, et non l'ensemble des PME.
- Selon le rapport sur la compétitivité mondiale de 2012-2013 publié par le Forum économique mondial, les États-Unis se classent au 76e rang parmi 144 pays en ce qui a trait au fardeau réglementaire, l'un des nombreux indicateurs utilisés pour l'établissement de l'indice de compétitivité mondiale, alors que le Canada occupe la 60e position. L'indicateur lié au fardeau réglementaire est fondé sur un

[1] En 2008, l'étude portait sur les règlements suivants : (1) retenues à la source; (2) relevé d'emploi; (3) T4 (y compris les formulaires RL au Québec); (4) remises au titre de l'indemnisation des accidents du travail; (5) demandes d'indemnisation des accidents du travail; (6) déclarations d'impôt fédérale et provinciale sur le revenu des sociétés; (7) taxes de vente fédérales ou provinciales; (8) acomptes provisionnels des entreprises; (9) enregistrement d'une entreprise; (10) enquêtes obligatoires de Statistique Canada; (11) licences et permis d'exploitation municipaux; (12) licences et permis d'exploitation provinciaux.

sondage auprès de dirigeants d'entreprises de tailles différentes. Il ne tient pas compte du temps et de l'argent dépensés pour se conformer à la réglementation. Tant au Canada qu'aux États-Unis, « l'inefficacité de la bureaucratie gouvernementale » est considérée comme le facteur le plus problématique pour le développement des affaires (Schwab, 2012).

Coût de la réglementation au Canada et aux États-Unis

En 2005, la FCEI a publié sa première estimation du coût de la réglementation pour les entreprises canadiennes. Afin de mettre à jour cette estimation des coûts de la réglementation pour les entreprises canadiennes, la FCEI a posé, en 2008 et en 2012, les mêmes questions à ses membres qu'en 2005, concernant le temps et l'argent qu'ils consacrent à la conformité réglementaire et administrative (voir Annexe A)[2]. La Figure 6 montre l'évolution de ce coût au cours de cette période.

Le coût total de la réglementation pour les entreprises canadiennes était d'environ 33 milliards de dollars en 2005, de 32 milliards de dollars en 2008 et de 31 milliards de dollars en 2012, lorsqu'on tient compte de l'inflation[3]. Il est important de se rappeler qu'il s'agit d'approximations (pour connaître la méthodologie détaillée, voir l'annexe B). Comme il s'agit d'estimations, l'on pourrait conclure que les coûts de la réglementation au Canada sont demeurés relativement stables au cours des sept dernières années.

Les estimations n'incluent pas les frais d'administration gouvernementaux, les frais de lobbying ou la perte d'activité économique. De plus, la FCEI interroge uniquement les entreprises indépendantes et non les sociétés cotées en bourse. Celles-ci sont assujetties à des règles supplémentaires qui feraient augmenter le coût de la réglementation. Pour ces raisons, l'estimation du coût de la réglementation est considérée comme étant prudente.

Figure 6

Coût total de la réglementation pour les entreprises canadiennes - 2005, 2008 et 2012 (en milliards de dollars de 2012, Canada)

Remarque : Le dollar canadien est présumé être à parité avec le dollar américain.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2005, n= 7 391; réalisé en 2008, n= 10 566; réalisé en 2012; n=8 562) et des données de Statistique Canada.

Avec 31 milliards de dollars, on peut :

- Nourrir 4,1 millions de familles ou ménages pendant un an
- Générer plus de revenus que ce que rapporte la TPS dans un an
- Payer la totalité des prestations d'assurance-emploi pendant un an et demi
- Éliminer la totalité des déficits provinciaux et la moitié du déficit fédéral pour 2011-2012

[2] Le sondage de 2005 de la FCEI a été mené en avril et en mai 2005, celui de 2008 de novembre 2008 à février 2009, et celui de 2012 de mars à mai 2012.

[3] Toutes les estimations sont en dollars de 2012. Les estimations de la FCEI sont beaucoup plus élevées que celles découlant de l'enquête de Statistique Canada : 1,09 milliard de dollars en 2005 et 1,06 milliard de dollars en 2008 (Seens, 2010). L'une des raisons de cette différence est que les estimations de la FCEI tiennent compte des dépenses nécessaires pour se conformer à la réglementation, c.-à-d. les investissements pour de nouveaux équipements ou de nouvelles machines, etc., tandis que l'enquête de Statistique Canada exclut ces frais. De plus, la FCEI a pris en considération tous les règlements de tous les paliers de gouvernement, alors que l'enquête de Statistique Canada ne porte que sur une douzaine de règlements et dont seulement quelques-uns sont provinciaux ou municipaux.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

La FCEI s'est associée à KPMG Entreprise[MC] pour demander à Ipsos Reid de mener un sondage similaire auprès de PME indépendantes et à capital fermé aux États-Unis. Selon les données recueillies en 2012 auprès de plus de 1 500 PME américaines, le coût de la réglementation aux États-Unis en 2012 est de 198 milliards de dollars.[4]

Les petites entreprises sont les plus durement touchées – constats au Canada et aux États-Unis

Malgré les efforts déployés par divers paliers de gouvernement pour réduire le fardeau réglementaire, les plus petites entreprises restent tout de même les plus durement touchées. Selon les données du sondage de 2012, le coût annuel de la réglementation pour les entreprises de moins de cinq employés est de 5 942 $ par employé. C'est plus de cinq fois celui des entreprises ayant au moins 100 employés, qui assument 1 146 $ par employé (Figure 7). À l'instar du coût total de la réglementation, le coût par employé pour les entreprises canadiennes de toutes tailles n'a pas beaucoup changé comparativement aux résultats obtenus en 2008 et en 2005. Comme nous l'avons mentionné plus haut, la relation inversement proportionnelle entre la taille des entreprises et l'incidence de la réglementation – plus l'entreprise est petite, plus le coût de conformité est élevé – correspond à ce qu'indique la littérature sur le coût de la réglementation, y compris les études d'Industrie Canada (Seens, 2010), de la SBA (2010) et de l'OCDE (2001).

Figure 7

Coût annuel de la réglementation, par employé, selon la taille des entreprises (en $ de 2012, Canada et É.-U.)

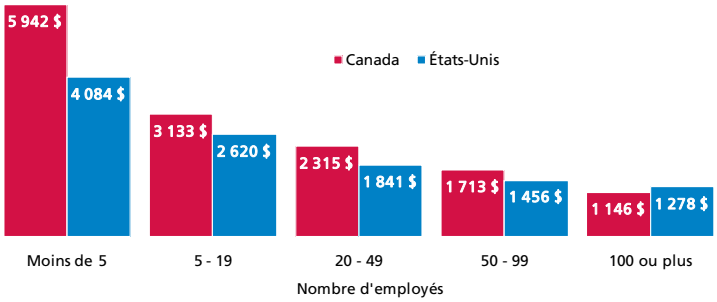

Remarques : Le nombre d'employés inclut le propriétaire de l'entreprise.
Le dollar canadien est présumé être à parité avec le dollar américain. Les données recueillies aux États-Unis ont été ajustées pour corriger les différences observées dans la distribution de l'échantillon avec les données canadiennes.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2012; n=8 562); des données de Statistique Canada; le *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis* (réalisé par Ipsos Reid en 2012; n=1 535) et des données de l'United States Bureau of Labor Statistics.

Le coût de conformité par employé est considérablement plus bas aux États-Unis pour les entreprises de toutes tailles, sauf pour celles de 100 employés ou plus, où il est légèrement plus élevé. Le coût annuel de la conformité à la réglementation pour les entreprises américaines de moins de cinq employés est de 4 084 $ par employé; pour les entreprises de 100 employés ou plus, il s'établit à 1 278 $ par employé. Cela

[4] Les données américaines ont été ajustées pour tenir compte des différences dans la distribution de l'échantillon par rapport aux données canadiennes. Le dollar américain était présumé être à parité avec le dollar canadien. Les estimations du coût de la réglementation aux États-Unis contenues dans le présent rapport se sont révélées beaucoup moins élevées que celles publiées par la SBA (2010). Les estimations de la FCEI pour les États-Unis sont fondées principalement sur les conclusions d'une enquête sur la perception et l'expérience du secteur des affaires, tandis que la SBA a adopté une approche intégrant différentes sources de données et une régression. Les conclusions de l'enquête de la FCEI reposent sur des estimations provenant d'entreprises privées et tiennent compte des règlements fédéraux, étatiques et locaux; celle de la SBA porte sur les entreprises ouvertes et à capital fermé, mais se limite à la réglementation fédérale. Bien que cela soit intéressant, il est difficile de chiffrer précisément les ressources et le temps consacrés à la conformité à un règlement unique. Les estimations de la FCEI sont prudentes et doivent être considérées comme approximatives. Il est important de noter que des méthodes différentes utilisées dans le cadre d'autres études produisent généralement des estimations variées (Peck et coll., 2012).

signifie qu'aux États-Unis, les petites entreprises paient trois fois plus que les grandes pour se conformer à la réglementation. Les coûts de conformité par employé sont plus bas aux États-Unis qu'au Canada principalement parce que les entreprises américaines ont rapporté accorder moins d'heures à la conformité que les entreprises canadiennes.

La majorité des entreprises comptent moins de cinq employés. En supposant qu'une entreprise a en moyenne quatre employés, le coût moyen de la réglementation pour chaque entreprise canadienne s'élève donc à 23 768 $. Ce montant est considérable et équivaut presque au salaire annuel brut moyen d'un employé à temps partiel[5]. Le coût pour une entreprise américaine moyenne, de quatre employés, est de 16 366 $, soit presque 7 500 $ de moins que pour une entreprise canadienne moyenne.

Comme les mêmes questions et la même méthodologie ont servi à estimer le coût de la réglementation au Canada et aux États-Unis, la FCEI a pu effectuer une comparaison directe du fardeau réglementaire des entreprises. L'échantillon du sondage effectué aux États-Unis a été sélectionné afin qu'il représente de façon précise la distribution des entreprises américaines selon leur taille, leur secteur, leur emplacement géographique et la proportion de travailleurs indépendants; il n'inclut que les entreprises à capital fermé et indépendantes aux fins de la comparaison avec l'échantillon canadien. On suppose que les différences entre les estimations sont principalement dues à l'environnement réglementaire. Toutefois, d'autres facteurs pourraient expliquer les différences entre le nombre d'heures que les entreprises ont affirmé accorder à la conformité. L'un d'entre eux est le degré de sensibilisation des propriétaires d'entreprise en ce qui a trait à la conformité réglementaire[6]. Un autre facteur pourrait être la possibilité que les propriétaires d'entreprise des États-Unis se conforment moins à la réglementation que le Canada.

Pourquoi les coûts par employé sont-ils plus élevés pour les petites entreprises? Tout d'abord, elles disposent de moins de ressources à consacrer à la conformité que les grandes entreprises, lesquelles peuvent également réaliser des économies d'échelle. Celles-ci disposent souvent de ressources internes visant exclusivement à assurer le suivi et le respect de la réglementation en vigueur. Bien entendu, les plus petites entreprises ne sont pas en mesure de se payer un tel luxe. Les conclusions de la FCEI en 2005 le confirment : à l'époque, 79 % des propriétaires d'entreprise de moins de cinq employés ont affirmé s'occuper personnellement de la conformité à la réglementation; ce chiffre n'était que de 58 % dans les entreprises de plus de 100 employés. Par ailleurs, le rapport de 2005 a révélé que lorsqu'une entreprise devient plus grande, le propriétaire délègue la responsabilité de la conformité aux employés et à des professionnels externes.

Deuxièmement, les petites entreprises se trouvent souvent dans des secteurs plus concurrentiels que les grandes entreprises. Or, lorsque la concurrence est rude, il est plus difficile de refiler les coûts aux clients. En effet, lorsque la FCEI a interrogé ses membres en 2008 à ce sujet, 43 % des répondants ont affirmé ne pas pouvoir faire absorber le coût de la réglementation aux clients, et 28 % ont indiqué n'en transmettre qu'une petite partie (Figure 8). Ce résultat est très intéressant, car il va à l'encontre de la perception selon laquelle une portion considérable du coût est transmise aux consommateurs. Le coût de la conformité à la réglementation constitue donc davantage une taxe cachée sur la production que sur la consommation.

---

[5] En 2011, le salaire brut moyen (excluant les avantages sociaux) d'un employé à temps partiel s'établissait à 24 611 $; ce montant est fondé sur un total de 1 508 heures par année (52 semaines x 29 heures/semaine) et un salaire horaire moyen de 16,32 $ pour un employé à temps partiel (Statistique Canada. Tableau CANSIM 282-0072. Consulté le 20 novembre 2012).

[6] Le degré de connaissance des entreprises américaines interrogées sur le coût de la conformité à la réglementation (en termes de temps et d'argent) n'est pas évident. Les répondants ont été sélectionnés selon la portion de leur charge de travail qui a trait à la conformité; seuls ceux qui ont indiqué participer au processus de quelque façon que ce soit ont été admis au sondage.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Figure 8

Portion du coût de la réglementation transmis aux clients (% des réponses, Canada)

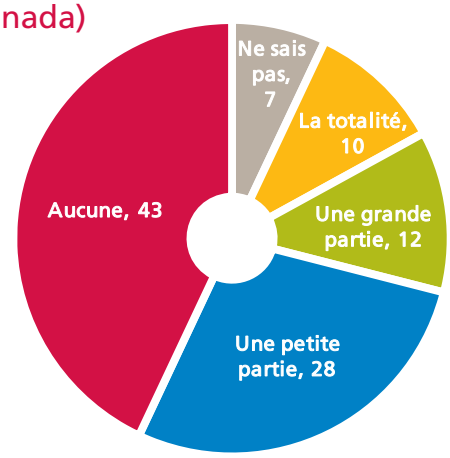

Source : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2008, n=10 566.

Coût de la réglementation par palier de gouvernement

Lorsqu'on leur a demandé de décrire comment le fardeau réglementaire a évolué au cours des trois dernières années, 52 % des propriétaires de PME ont indiqué qu'il a augmenté à l'échelle provinciale et 49 %, à l'échelle fédérale. Un tiers des propriétaires d'entreprise ont affirmé que le fardeau réglementaire a augmenté à l'échelle municipale (Figure 9). Très peu d'entreprises ont indiqué qu'il a diminué. En comparaison, aux États-Unis, les entreprises estimaient que le fardeau a davantage augmenté à l'échelle fédérale qu'à l'échelle locale (Figure 9).

Figure 9

Évolution du fardeau réglementaire au cours des trois dernières années (% des réponses, Canada et É.-U.)

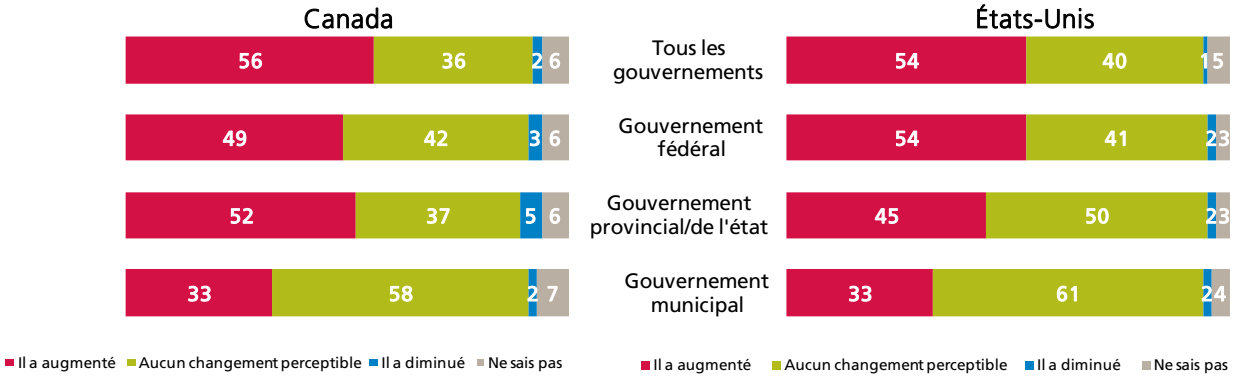

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

En comparant le pourcentage des entreprises dans les provinces qui croient que le fardeau réglementaire provincial s'est accru au cours des trois dernières années à celui des provinces qui ne se sont pas engagées en faveur d'une évaluation et d'une réduction du fardeau réglementaire, on peut constater que les entreprises bénéficient des efforts de réforme déployés par certaines provinces canadiennes comme la Colombie-Britannique et Terre-Neuve-et-Labrador (Figure 10).

Figure 10

Évolution du fardeau réglementaire provincial au cours des trois dernières années, par province (% des réponses, Canada)

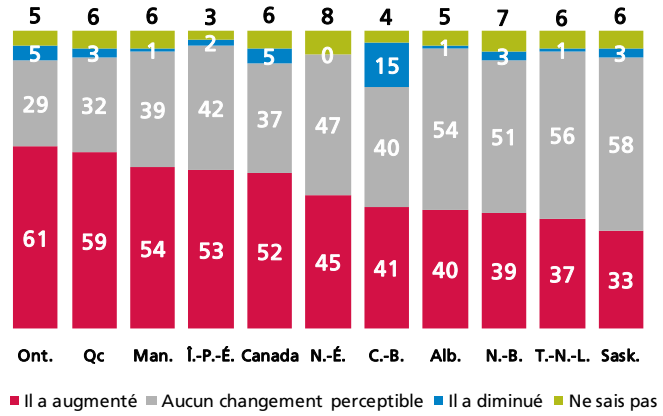

Source : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562.

Le Tableau 1 indique le coût total de la réglementation par province et le pourcentage du produit intérieur brut (PIB) qu'il représentait en 2005, 2008 et 2012. Les estimations de 2005 et de 2008 ont été indexées en fonction de l'inflation et sont exprimées en dollars de 2012. Le tableau fournit une indication générale de l'ampleur du coût de la réglementation dans chaque province, mais ne permet pas de façon précise les comparaisons entre provinces, car il tient compte de tous les paliers de gouvernement. De plus, selon la province, la composition de l'économie et des secteurs d'activité diffère, ce qui pourrait également avoir une incidence sur le coût de conformité à la réglementation. Par exemple, le coût de la conformité réglementaire a tendance à être plus élevé pour les entreprises agricoles. Par conséquent, toutes choses étant égales par ailleurs, le coût de la réglementation est plus élevé dans les provinces où l'on retrouve davantage d'entreprises dans ce secteur.

Tableau 1

Coût de la réglementation par province, 2005, 2008 et 2012

	Coût total (en millions de dollars de 2012)			% du PIB		
	2005	*2008*	*2012*	*2005*	*2008*	*2012*
Colombie-Britannique	4 425	5 068	4 415	2,4	2,3	2,0
Alberta	3 691	4 222	4 042	1,4	1,3	1,4
Saskatchewan	1 112	893	927	2,2	1,2	1,3
Manitoba	1 134	1000	977	2,4	1,7	1,6
Ontario	12 412	11 657	11 859	2,0	1,7	1,8
Québec	7 964	7 710	6 905	2,6	2,2	2,0
Nouveau-Brunswick	681	611	542	2,4	1,9	1,7
Nouvelle-Écosse	903	761	747	2,5	1,9	1,9
Île-du-Prince-Édouard	164	122	127	3,5	2,3	2,3
Terre-Neuve-et-Labrador	429	400	383	1,7	1,1	1,2
Canada	**32 915**	**32 445**	**30 926**	**2,1**	**1,9**	**1,7**

Remarques : Les chiffres relatifs au PIB de chaque province pour 2011 ont été calculés en utilisant le taux de croissance du PIB national entre 2010 et 2011. Les chiffres nationaux et provinciaux pour 2012 ont été calculés à l'aide du taux de croissance du PIB au Canada entre le 2e trimestre 2011 et le 2e trimestre 2012.
Afin de convertir en dollars de 2012 les coûts estimés en 2005 et 2008, nous avons calculé l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour 2012 en nous servant des données disponibles entre janvier et août 2012.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2005, n= 7 391; réalisé en 2008, n= 10 566; réalisé en 2012; n=8 562) et des données de Statistique Canada.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Pour de nombreuses provinces, le pourcentage du PIB que représentait le coût de la réglementation était moins élevé en 2012 qu'en 2005 ou 2008. Ces diminutions sont principalement attribuables à la croissance économique (PIB plus élevé) qu'à une réelle réduction de la paperasserie.

Temps consacré à la réglementation

Figure 11

Détails du coût de la réglementation par employé, selon la taille des entreprises (en $ de 2012, Canada)

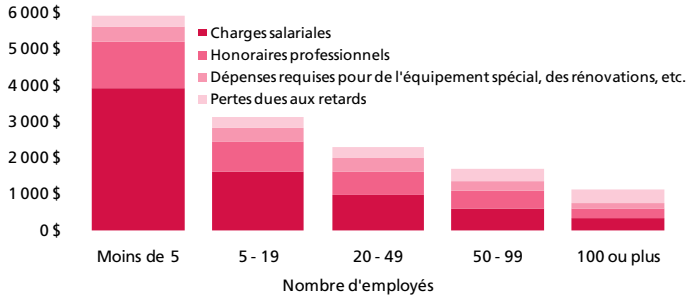

Remarque : Le nombre d'employés inclut le propriétaire de l'entreprise.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2012; n=8 562) et des données de Statistique Canada.

Les charges salariales représentent de loin la plus grande portion, soit les deux tiers, du coût de la réglementation par employé pour les petites entreprises et plus de la moitié, pour les entreprises comptant entre 5 et 19 employés. La part par employé que représentent ces charges, ainsi que les honoraires professionnels, est considérablement plus élevée dans les petites entreprises que dans les grandes. Toutefois, le montant dépensé en équipement spécial, en rénovations et en pertes liées à des retards attribuables à la réglementation varie peu selon la taille des entreprises (Figure 11). Finalement, mentionnons que la répartition du coût de la réglementation aux États-Unis est similaire.

On note qu'une grande partie du temps consacré à la réglementation consiste à essayer de débusquer et de comprendre les règlements ainsi qu'à remplir les documents nécessaires. En 2012, les entreprises canadiennes ont passé plus de 692 millions d'heures pour se conformer à la réglementation; pour les entreprises américaines, ce sont plus de 3,9 milliards d'heures qui y ont été dévolues. Cela équivaut à plus de 355 000 emplois à temps plein[7] au Canada et à plus de deux millions aux États-Unis.

Les entreprises canadiennes consacrent plus de temps annuellement par employé à la conformité réglementaire que leurs homologues américaines. Cela est encore plus évident pour les petites entreprises. Dans les entreprises de moins de cinq employés, on consacre en moyenne 171 heures au Canada et 130 heures aux États-Unis, par employé, à la réglementation et à la paperasserie. En revanche, dans les entreprises canadiennes de 100 employés ou plus, on y passe environ 13 heures par année, par employé (Figure 12). Aux États-Unis, c'est en moyenne une heure de moins par année qui est consacrée à la même tâche. Dans une petite entreprise type canadienne (de quatre employés), on passe chaque année, plus de 682 heures pour se conformer à la réglementation. Cela correspond à la perte, pour un employé, d'environ 91 journées de travail par année. Par comparaison, aux États-Unis, une entreprise type consacre environ 520 heures pour se conformer à la réglementation. Si un seul employé devait réaliser toutes les tâches liées à la conformité à la réglementation, cela lui prendrait 69 journées de travail. Ainsi, comparativement aux États-Unis, les entreprises du Canada ont besoin de 22 jours de travail supplémentaires – environ un mois de plus – pour se conformer à la réglementation.

[7] Un emploi à temps plein correspond à 1 950 heures de travail par année.

Figure 12

Moyenne annuelle du nombre d'heures consacrées à la réglementation, par employé, Canada et É.-U.

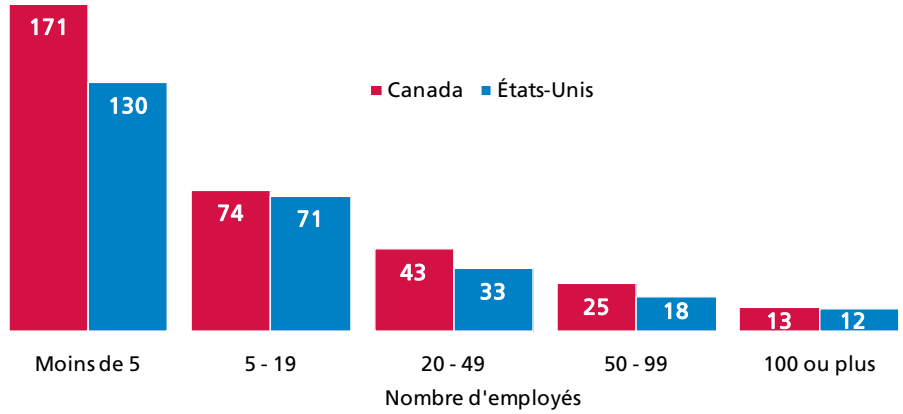

Remarques : Le nombre d'employés inclut le propriétaire de l'entreprise.
On a rajusté les données américaines pour tenir compte des différences dans la distribution de l'échantillon par rapport aux données canadiennes.

Sources : Les calculs sont basés sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse* de la FCEI (réalisé en 2012; n=8 562) et sur le *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis* (réalisé par Ipsos Reid en 2012; n=1 535).

Quelle est l'incidence du fardeau de la réglementation sur la productivité des PME?

La réglementation excessive est un fardeau de taille pour l'économie en termes de productivité, car elle affecte les revenus, la création d'emplois et le niveau de vie lorsqu'on ne s'en préoccupe pas. Le Canada a toujours été à la traîne par rapport aux gains de productivité enregistrés dans d'autres pays développés au cours des dernières années. Entre 2001 et 2011, le Canada a connu une croissance moyenne de la productivité de 0,8 % – bien en deçà de la moyenne américaine, qui se chiffre à 1,8 %, et de celle des pays de l'OCDE, qui s'établit à 1,4 % (Figure 13.) Ceci malgré les efforts qu'ont réalisés les gouvernements fédéral et provinciaux pour améliorer les politiques publiques à l'intention des entreprises. Néanmoins, la croissance de la productivité est loin de ce qu'elle devrait être. Ce retard pourrait expliquer pourquoi le PIB par habitant en 2011 était plus élevé de 7 600 $ aux États-Unis qu'au Canada[8].

La réduction du fardeau réglementaire pour les entreprises permettrait d'économiser du temps et de l'argent que les propriétaires d'entreprise pourraient utiliser à meilleur escient, par exemple pour acheter du nouvel équipement, élaborer des plans de croissance et explorer de nouveaux marchés. Les propriétaires de PME canadiennes estiment que le fardeau réglementaire pourrait être réduit de 29 % en moyenne sans que cela nuise à l'intérêt public; aux États-Unis, ce pourcentage est de 31 %. Les propriétaires d'entreprises canadiennes économiseraient ainsi plus de 200 millions d'heures dont ils pourraient se servir pour faire croître leur entreprise. Cela équivaut à près de 103 000 emplois à temps plein[9]. De plus, une telle réduction correspondrait à une économie de 8,9 milliards de dollars par année, ce qui donnerait à chaque petite entreprise du Canada de moins de 100 employés, 3 700 $ de plus par année qu'elle pourrait investir dans la croissance des affaires, dans la formation ou dans la création d'emplois.

[8] Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Profils statistiques par pays, OECDStat.org, consulté le 26 novembre 2012.

[9] Un emploi à temps plein correspond à 1 950 heures de travail par année.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Figure 13

Croissance de la productivité entre 2001 et 2011, pays de l'OCDE (taux de croissance annuelle, en %)

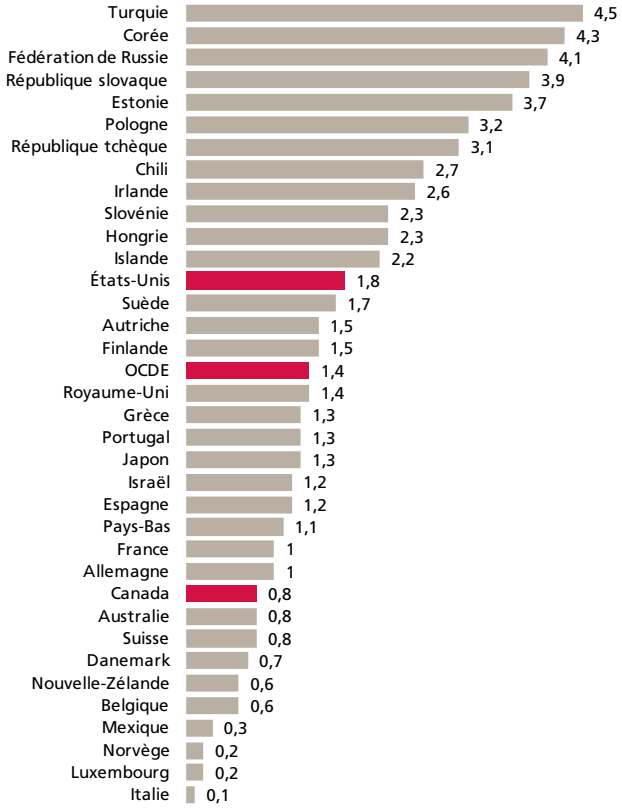

Remarque : La productivité est mesurée en termes de PIB par heure travaillée.

Source : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Croissance de la productivité du travail pour l'ensemble de l'économie*, OECDStat.org, téléchargé le 31 août 2012.

En 2012, 68 % des propriétaires de PME canadiennes ont affirmé que la réglementation excessive réduit considérablement la productivité de leur entreprise (Figure 14). Aux États-Unis, ce nombre est inférieur de plus de dix points de pourcentage. Cela montre que l'environnement réglementaire contribue à l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis.

La réglementation excessive ne nuit pas seulement à la productivité des entreprises, mais elle décourage aussi les propriétaires de faire croître leur entreprise. Aux États-Unis, au moins un propriétaire sur deux affirme que la paperasserie le décourage de faire croître son entreprise à son plein potentiel; au Canada, on parle de six entrepreneurs sur dix (Figure 14). Cette tendance est plus prononcée chez les propriétaires d'entreprise de moins de 50 employés, en raison du coût plus élevé de la réglementation par employé. La perte de production causée par la réglementation excessive représente donc aussi un coût en pertes de revenus pour la société.

Figure 14

Incidence de la réglementation excessive sur la productivité et la croissance des PME (% des réponses, Canada et É.-U.)

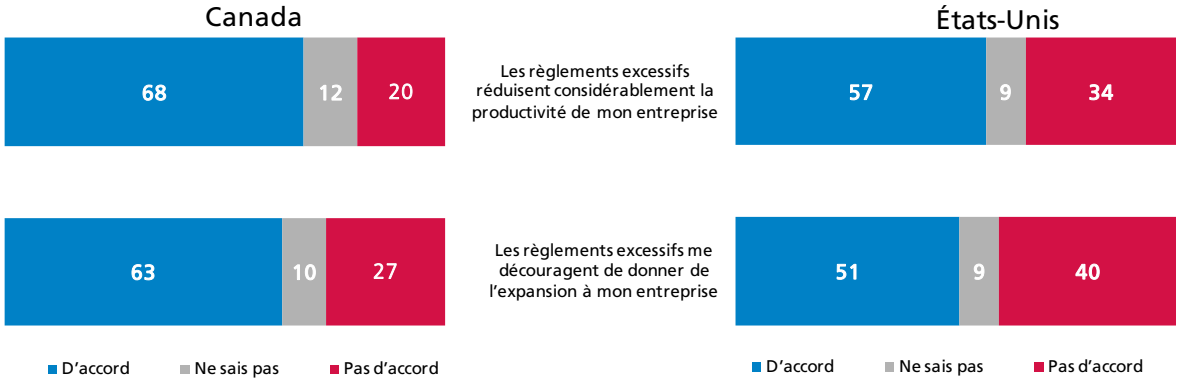

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

En 2005, lorsqu'on a demandé aux propriétaires d'entreprise ce qu'ils feraient si le coût de la réglementation était réduit, leur premier choix était d'investir dans l'équipement et l'expansion de l'entreprise – des facteurs clés pour réaliser des gains en productivité (Figure 15). Parmi les autres mesures favorisant un accroissement de la productivité, ils ont également mentionné le remboursement des dettes, ce qui libérerait du capital pouvant être investi dans l'entreprise, et l'intensification de la formation des employés. Aux États-Unis, un pourcentage inférieur d'entreprises (40 %) ont indiqué qu'elles investiraient dans du nouvel équipement. Il est également intéressant de constater qu'un plus petit nombre d'entre elles se serviraient des économies réalisées pour rembourser leurs dettes (34 %) par rapport aux entreprises canadiennes.

Figure 15

Si le coût de la conformité à la réglementation était réduit, comment les entreprises utiliseraient-elles les économies réalisées? (% des réponses, Canada et É.-U.)

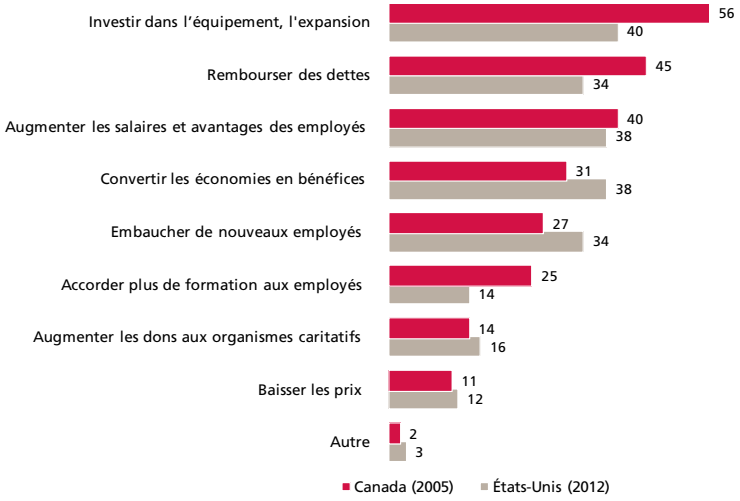

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2005, n=7 391; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

Coût social de la réglementation

Au-delà des pertes de temps et d'argent, la réglementation excessive provoque la frustration chez de nombreux propriétaires de petite entreprise. Même si ce phénomène n'est pas nécessairement quantifiable, il contribue indéniablement à une augmentation du coût de la réglementation. Au Canada, quatre entrepreneurs sur cinq ont indiqué que la réglementation excessive ajoute un stress important dans leur vie (Figure 16); aux États-Unis, deux répondants sur trois sont d'accord avec cet énoncé. Les propriétaires d'entreprise sont nombreux à devoir travailler en dehors des heures de travail normales en raison du travail que commandent les obligations liées à la réglementation. Ils passent donc ainsi plus de temps au travail et moins auprès de leurs proches.

Figure 16

Coût social de la réglementation (% des réponses, Canada et É.-U.)

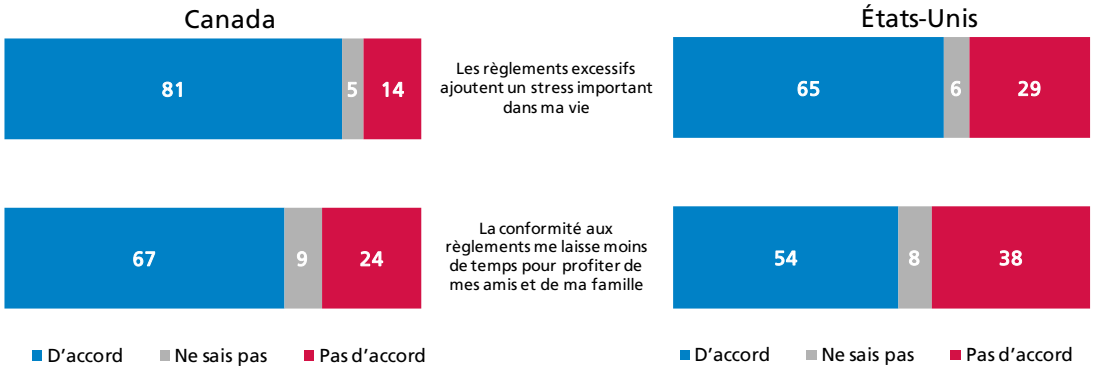

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En outre, 31 % des propriétaires d'entreprise ont affirmé que s'ils avaient été au courant du fardeau réglementaire, ils ne se seraient peut-être pas lancés dans les affaires (Figure 17). Aux États-Unis, ce sont 23 % des entrepreneurs qui sont d'accord avec cet énoncé. Cela montre, une fois de plus, combien les coûts sociaux et financiers de la réglementation sont importants au Canada.

Figure 17

Si j'avais été au courant du fardeau réglementaire, je ne me serais peut-être pas lancé(e) dans les affaires (% des réponses, Canada et É.-U.)

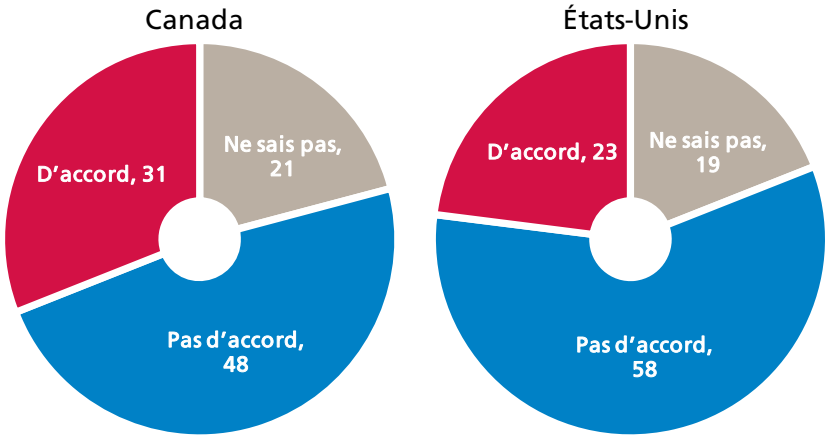

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

Les plus gros irritants liés à la réglementation pour les PME

La réglementation peut mener à un véritable cauchemar bureaucratique. Les autorités s'attendent à ce que les propriétaires d'entreprise connaissent et respectent tous les règlements imposés par tous les paliers de gouvernement. De plus, le service à la clientèle des gouvernements qui est censé favoriser la conformité réglementaire est souvent de mauvaise qualité et peu d'efforts sont faits pour comprendre les difficultés auxquelles font face les propriétaires de petite entreprise. La plupart des entreprises s'efforcent de se conformer à la réglementation, mais estiment que le gouvernement ne tient pas compte de l'incidence des nouveaux règlements sur les petites entreprises (Figure 18).

Figure 18

La réglementation gouvernementale vue par les PME (% des réponses, Canada et É.-U.)

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

L'une des plaintes les plus fréquemment formulées par les propriétaires d'entreprise porte sur l'absence de responsabilité de la part des fonctionnaires. Par exemple, 69 % des entrepreneurs canadiens ne croient pas que les vérificateurs, les inspecteurs et les fonctionnaires de première ligne sont tenus responsables de leurs erreurs.

Au niveau fédéral, les entreprises indiquent que les cinq principaux irritants sont les exigences liées à la conformité à la TPS/TVH (66 %), aux charges sociales (63 %), aux impôts sur le revenu (59 %), aux relevés d'emploi (39 %) et aux enquêtes de Statistique Canada (26 %) (Figure 19). Il est intéressant de noter que l'ordre des préoccupations est le même que dans les rapports de 2005 et 2010, mais le pourcentage d'entrepreneurs jugeant l'impôt sur le revenu et les relevés d'emploi nuisibles a toutefois diminué considérablement. Quant à eux, les propriétaires d'entreprise des États-Unis ont

Figure 19

Règlements du gouvernement fédéral les plus nuisibles (% des réponses, Canada)

Source : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

indiqué que les cinq irritants principaux sont les impôts sur le revenu (54 %), les charges sociales/taxes sur la masse salariale (48 %), l'inscription des entreprises (25 %), les soins de santé (24 %) et les règlements financiers (22 %).

Au Canada, au niveau provincial, les sources de préoccupations les plus citées sont semblables à celles de nos deux études précédentes (2005 et 2010) et apparaissent dans le même ordre : l'indemnisation des accidents du travail et la santé et la sécurité au travail (61 %), la TVP/TVH (58 %) et les normes du travail (41 %) (Figure 20). Ces facteurs irritants sont les mêmes dans tout le pays, mais les pourcentages varient d'une province à l'autre (voir l'annexe C). Aux États-Unis, à l'échelle des États, l'indemnisation des accidents du travail représente également le règlement jugé le plus nuisible, mais pour un pourcentage moins élevé d'entrepreneurs qu'au Canada (38 %). L'inscription des entreprises (33 %), les taxes de vente des États (30 %) et l'assurance-emploi (29 %) figurent aussi parmi les principaux irritants aux États-Unis.

À l'échelle municipale, les irritants suivent le même classement et apparaissent dans le même ordre de grandeur qu'au cours des dernières années : en haut de la liste, on trouve l'impôt foncier et les taxes professionnelles/commerciales (52 %), suivis des permis de construction et de rénovation (41 %) et des évaluations foncières (27 %) (Figure 21). Les entreprises américaines partagent bon nombre de ces préoccupations.

L'importance du service à la clientèle

Dans le domaine de la réglementation gouvernementale, le service à la clientèle permet de déterminer si un processus sera long et stressant ou, au contraire, positif et productif. Lors du plus récent sondage de la FCEI, des milliers de propriétaires d'entreprise ont décrit leur expérience par rapport à la réglementation et aux autorités réglementaires. À la lecture de leurs commentaires, force est de constater que

Figure 20

Règlements du gouvernement provincial les plus nuisibles (% des réponses, Canada)

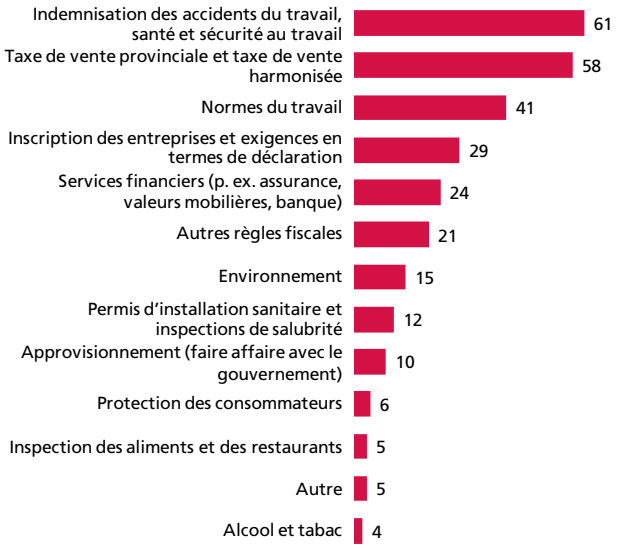

Source : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562.

Figure 21

Règlements municipaux les plus nuisibles (% des réponses, Canada)

Source : FCEI, Sondage sur la réglementation et la paperasse, 2012, n=8 562.

la mauvaise qualité du service à la clientèle du gouvernement constitue une part importante du fardeau réglementaire auquel sont confrontées les petites entreprises. Voici quelques exemples de mauvais service à la clientèle : des réponses différentes à une même question, jargon incompréhensible, longues mises en attente, employés impolis ou mal informés et longs délais avant d'obtenir des décisions. Très peu de propriétaires d'entreprise estiment que les gouvernements communiquent efficacement les nouveaux règlements, qu'ils s'efforcent d'assurer un service rapide ou que les vérificateurs et les inspecteurs adoptent une approche pragmatique en matière de réglementation.

À la question de savoir ce qui aiderait les entreprises à mieux se conformer à la réglementation, deux des trois principales solutions concernent une amélioration du service à la clientèle. Il s'agit notamment de simplifier la réglementation existante pour aider les propriétaires d'entreprise à comprendre les demandes du gouvernement et de communiquer clairement les nouveaux règlements. Aussi, 61 % des propriétaires de petite entreprise ont déclaré que leur entreprise bénéficierait d'une amélioration du service à la clientèle du gouvernement – quatrième réponse la plus citée. Notons que les entreprises américaines avaient des opinions semblables quant aux mesures qui les aideraient à mieux se conformer (Figure 22).

Figure 22

Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux se conformer à la réglementation? (% des réponses, Canada et É.-U.)

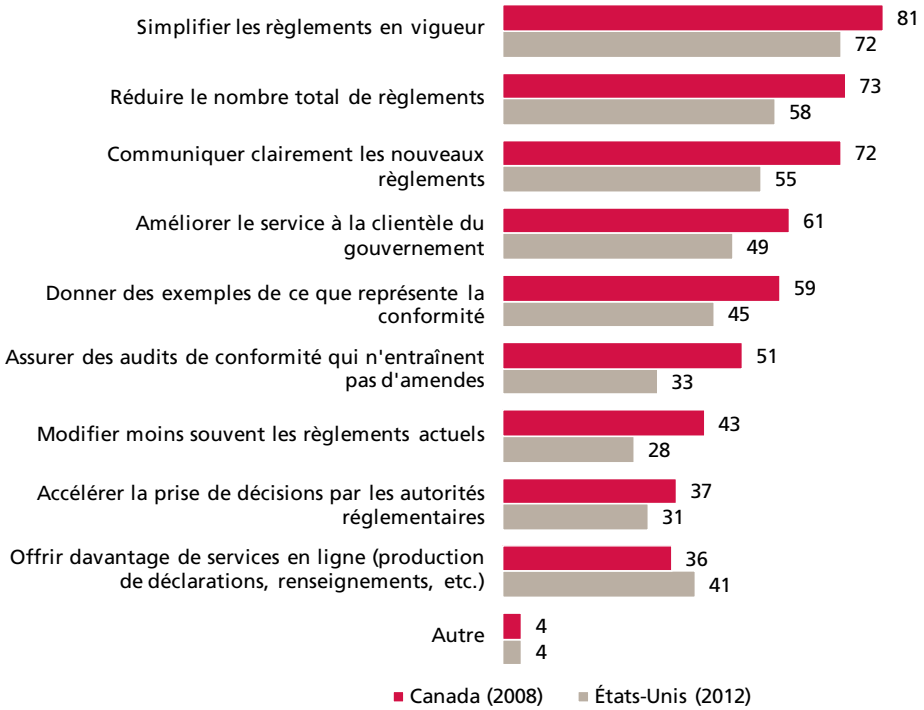

Sources : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2008, n=10 566; et Ipsos Reid, *Sondage sur la réglementation et la paperasse aux États-Unis*, 2012, n=1 535.

Si les propriétaires de PME n'hésitent pas à évoquer l'incidence sur leur entreprise d'un mauvais service à la clientèle de la part du gouvernement, ils ne manquent pas non plus de parler de leurs expériences positives. La plupart des commentaires recueillis à cet effet au moyen des sondages font notamment valoir l'aptitude à réagir et à comprendre d'une personne de même que la flexibilité de certains processus. Le tableau suivant regroupe quelques commentaires positifs et négatifs émis par les répondants à propos du service à la clientèle du gouvernement.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Tableau 2

Commentaires de propriétaires d'entreprise (Canada)

Expériences positives du service à la clientèle	Expériences négatives du service à la clientèle
La vérification de la CSPAAT s'est faite sans qu'un vérificateur ne vienne dans nos locaux. Nous avons rempli le questionnaire approprié, remis des copies de documents juridiques et fourni l'information requise, puis nous avons reçu une lettre indiquant que la vérification était complète. Le fait de ne pas avoir un vérificateur dans nos locaux nous a permis de gagner beaucoup de temps. *(Détaillant de matériaux de construction et de fournitures – Ontario)*	Je possède un immeuble âgé de 10 ans dont la superficie est de 60 000 pieds carrés. J'en ai loué une partie pour réduire mes frais généraux, mais la réglementation, les retards et la confusion liée aux codes du bâtiment, entre autres, étaient incroyables. La CSPAAT et le ministère du Travail n'ont été d'aucune aide lorsque nous avons tenté d'interpréter nos responsabilités organisationnelles. Je comprends maintenant l'avantage de la délocalisation de la production; nous commençons à envisager cette option en raison de la réglementation et des formalités excessives du gouvernement. *(Opérateur de crédit-bail immobilier – Ontario)* Les ingénieurs du ministère des Transports de l'Alberta m'ont autorisé à faire rouler sur l'autoroute et sans cargaison, les nouveaux camions que j'ai conçus et fabriqués. J'ai dépensé près de 1 000 000 $ pour construire ces deux camions. Maintenant, ils affirment que mes camions ne sont pas admis sur les routes en raison des règlements liés au poids. Ils disent que l'information que j'ai reçue d'eux ne constituait pas une approbation… *(Fournisseur de services en cultures agricoles – Alberta)*
Il est maintenant possible d'envoyer une question à l'ARC par courriel et de recevoir une réponse écrite. Il s'agit d'une étape importante pour la responsabilisation des employés de l'Agence. C'est très positif pour nous! *(Scieries, fabricant de produits du bois, Colombie-Britannique)*	Lors d'une récente vérification de la TVH, nos employés ont dû passer énormément de temps à aider le vérificateur à comprendre les processus comptables de notre entreprise. Le vérificateur a montré qu'il ne possédait pas la formation ou les connaissances nécessaires en ce qui a trait à notre secteur d'activité. Le vérificateur devrait au moins avoir une connaissance de base du secteur d'activité de l'entreprise qu'il doit vérifier. *(Concessionnaire automobile – Nouvelle-Écosse)* J'ai récemment dû me soumettre à une vérification de la TVH pour un programme du gouvernement provincial que nous administrons. La province nous avait indiqué par écrit que le programme était exonéré de la TVH et que nous ne devions pas facturer cette taxe. Puis, notre entreprise a été vérifiée par l'ARC et on nous a dit que j'étais tenu de rembourser la TVH, à moins que la province puisse fournir un accord spécial ou expliquer quels règlements rendaient possible cette exemption. Après un laps de temps et des dépenses considérables (30 000 $), la province a admis son erreur et a payé le montant approximatif de TVH (66 000 $). Cette situation m'a causé beaucoup de stress ainsi qu'à mon personnel et au comptable de l'entreprise. *(Fournisseur de services de consultation en gestion – Colombie-Britannique)*

	Il y a plusieurs années, un employé du service de TVP du Manitoba est venu observer nos activités. Il a mentionné que nous ne facturions pas la TVP adéquatement pour notre type d'entreprise et nous a aidés à déterminer le taux approprié. Il y a deux ans, nous avons fait l'objet d'une vérification et le vérificateur a affirmé que nous n'utilisions pas le bon taux et nous a remis une facture de 79 000 $. Le service a décliné toute responsabilité pour le calcul inexact. Cela a presque mis notre entreprise en faillite. *(Scieries, fabricant de produits du bois – Manitoba)*
Le fonctionnaire attitré à la réception des contribuables au bureau de Revenu Québec à Longueuil mérite des félicitations pour son attitude avec chaque individu qui se présente à son comptoir. *(Travailleur autonome/grossiste de produits chimiques ménagers – Québec)*	Statistique Canada nous demande de remplir une enquête qui prend environ 8 heures. Au début, cela était facultatif, mais si nous ne le faisions pas, on nous rappelait pour que nous le fassions. Par la suite, ils se sont servis de leur statut d'organisme du gouvernement fédéral pour rendre l'enquête obligatoire. *(Fabricant de meubles et de produits connexes – Québec)*
Un vérificateur très juste et compréhensif a réalisé une vérification pour le ministère des Transports. De plus, un inspecteur en santé et en sécurité nous a aidés à effectuer des changements pour améliorer notre conformité. Il a été très correct et efficace. *(Opérateur en camionnage – Ontario)*	J'ai rencontré la SÉFM pour passer en revue l'évaluation foncière de mon immeuble de bureaux. En examinant les comparables, j'ai remarqué qu'elle était 20 % plus élevée. J'ai acheté l'immeuble en 2006 et la SÉFM a presque doublé la valeur de l'évaluation sur mon compte de taxes suivant. J'ai appris que l'employé était simplement passé devant l'immeuble et a fait des hypothèses sur l'intérieur. Le deuxième étage et le sous-sol ne sont pas finis. La SÉFM a supposé le contraire et évalué l'immeuble en conséquence! Elle a convenu que l'évaluation était élevée, mais n'a proposé aucun ajustement rétroactif. Elle a simplement réduit la valeur à son niveau approprié à compter du 1er janvier 2012. J'ai donc payé, pendant cinq ans, des impôts fonciers injustes! *(Agent/courtier d'assurance – Ontario)*
L'inspecteur provincial en santé publique a bien travaillé et collaboré avec nous lorsque nous avons dû dépenser un énorme montant pour des systèmes de filtration de l'eau. Il a été patient et compréhensif, nous a bien écoutés et nous a donné de bons conseils lorsque nous lui en avons demandé. *(Propriétaire d'hôtel, de motel et de gîte touristique – Colombie-Britannique)*	Un inspecteur du ministère du Travail a arrêté l'une de nos lignes de production pendant plus de 2 semaines, car il affirmait que les machines n'étaient pas sécuritaires. Or, l'inspecteur précédent a approuvé 10 000 $ d'améliorations l'an dernier que nous avons effectuées à sa demande. Lorsque nous avons montré au second inspecteur la certification du premier, il a répondu : « Il ne sait pas ce qu'il fait. » Nous avons dû enlever complètement l'ancien système de sécurité et dépenser 15 000 $ de plus pour nous conformer aux normes du deuxième inspecteur. *(Fabricant de pièces pour véhicules motorisés – Ontario)*
Nous faisons beaucoup affaire avec l'ARC et, habituellement, ses employés font de leur mieux et il est agréable de travailler avec eux. L'ARC s'est amélioré grandement en rendant l'information disponible en ligne. *(Bureau de comptables – Alberta)*	L'Office québécois de la langue française m'a obligé par sommation d'avocat à faire une version française de mon site Web, même si je vends mes services hors Québec en anglais depuis plus de 8 ans. Cette traduction m'a coûté 15 000 $ en services professionnels et plus de 260 heures de mon temps. *(Opérateur de machinerie, d'équipement et de fournitures divers - Québec)*

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Réforme efficace de la réglementation

Une réforme efficace de la réglementation exige un changement de culture fondamental au sein du gouvernement, ce qui nécessite de la discipline et une attention particulière. Cela comporte trois éléments essentiels :

1. Un leadership politique, préférablement à partir des échelons supérieurs
2. Une reddition de comptes, sous forme d'évaluations communiquées au public concernant le fardeau total et le service à la clientèle du gouvernement
3. Des contraintes imposées aux autorités de réglementation, comme l'élimination d'une obligation réglementaire existante chaque fois qu'une nouvelle est adoptée

Leadership politique

Une réforme de la réglementation efficace et continue doit venir du sommet de la hiérarchie. Jusqu'à tout récemment, cela a rarement été le cas. Le meilleur exemple de leadership politique vient de la Colombie-Britannique, où une initiative de réforme de la réglementation existe depuis 11 ans. Cette initiative a débuté à la suite d'un engagement de l'ancien premier ministre Gordon Campbell visant à réduire la réglementation d'un tiers en trois ans. Les députés et les fonctionnaires savaient qu'il s'agissait d'une priorité et ont agi en conséquence. D'autres gouvernements avaient adopté des initiatives à court terme pour réduire la réglementation, mais elles ne sont pas allées plus loin à cause du manque de volonté politique.

Leadership politique en matière de réforme réglementaire a beaucoup changé au cours des deux dernières années, le premier ministre Stephen Harper ayant décidé de faire de la réduction de la réglementation une priorité. En janvier 2011, il a annoncé la mise sur pied de la Commission sur la réduction de la paperasse. Il a aussi affirmé que la réglementation excessive « [tuait] silencieusement des emplois ». À l'automne 2012, le président du Conseil du Trésor a annoncé que le gouvernement fédéral suivrait la plupart des recommandations de la commission, une indication claire que la réduction de la réglementation demeure une priorité du gouvernement. De plus, le gouvernement s'est engagé à effectuer certaines réformes structurelles, comme l'adoption d'une loi forçant l'élimination d'un règlement chaque fois qu'un nouveau est adopté et la production de rapports sur le fardeau réglementaire global. Ces changements sont beaucoup plus durables que les mesures qu'ont prises la plupart des gouvernements et permettent réellement de croire que l'on s'occupe enfin sérieusement de la taxe cachée que représente la réglementation excessive.

Enfin, un autre élément clé du leadership politique est de déterminer et de soutenir les agents de changement dans tous les ministères gouvernementaux. Malheureusement, les champions du changement qui cherchent à alléger le fardeau réglementaire sont cependant souvent bloqués par les intéressés qui refusent toute contrainte à leurs activités.

Reddition de comptes

Tout gouvernement ayant véritablement l'intention d'effectuer une réforme efficace de la réglementation doit également donner au public les moyens d'évaluer sa performance à cet égard. Les directives et les listes de contrôle internes, prévues par nombre d'initiatives de réforme, ne suffisent pas. Ceux qui proposent de nouveaux règlements ne devraient pas être autorisés à s'autosurveiller. Il est possible d'estimer l'ampleur du fardeau réglementaire, comme le montrent le présent rapport et de récentes expériences (pour une analyse plus complète, voir la section suivante). Les évaluations de l'impact de la

réglementation doivent alors être régulièrement communiquées au public. Si on va encore plus loin, une loi devrait imposer aux gouvernements de rendre publiques leurs évaluations du fardeau réglementaire afin qu'ils soient moins tentés de renoncer à l'obligation de rendre des comptes en la matière.

Contraintes imposées aux autorités de réglementation

Le moyen le plus efficace d'effectuer une réforme de la réglementation est sans aucun doute d'imposer des contraintes aux ministères et organismes de réglementation. Les gouvernements doivent reconnaître que les propriétaires d'entreprise ne disposent que d'une capacité limitée pour se conformer à une série sans fin de règles. De même, les gouvernements n'ont qu'une capacité limitée à en assurer le respect. L'instauration d'une limite obligerait les autorités réglementaires à envisager des solutions de rechange et des compromis, et à établir une hiérarchie des règlements. Cette limite peut être un objectif de réduction ou de croissance zéro de la réglementation. Pour établir une telle contrainte, il faut définir des critères d'évaluation efficaces et faciles à comprendre par le public de sorte à pouvoir mesurer le fardeau réglementaire. La règle du « un pour un », où on doit éliminer une obligation réglementaire chaque fois qu'une nouvelle est adoptée, en est un bon exemple.

Un quatrième élément est-il nécessaire pour réussir?

Finalement, pour qu'une réforme de la réglementation soit couronnée de succès, un haut responsable politique doit appuyer la cause et présenter des réformes portant notamment sur la reddition de comptes et l'imposition de contraintes aux autorités de réglementation. Pour que cela se fasse, toutefois, les électeurs doivent en faire la demande. Par exemple, les réformes adoptées en Colombie-Britannique ont débuté dans le cadre d'une promesse électorale faite à un public qui comprenait que la réglementation excessive était un obstacle pour l'économie. Ces réformes ont été appuyées de façon continue par les petites entreprises de la province qui ont demandé à ce qu'elles soient prolongées et améliorées. À l'échelle fédérale, la Commission sur la réduction de la paperasse a été mise sur pied principalement parce que les petites entreprises ont rappelé sans cesse, par l'intermédiaire de la FCEI, l'importance du problème[10]. Le quatrième élément essentiel réside donc dans la pression extérieure constante exercée sur le gouvernement pour qu'il mette en œuvre des réformes.

[10] Depuis 2010, par exemple, la FCEI organise chaque année, en janvier, la Semaine de sensibilisation à la paperasserie afin de souligner l'importance de l'allégement du fardeau administratif pesant sur les petites entreprises canadiennes. C'est durant cette semaine qu'ont été faites de nombreuses annonces politiques importantes, comme la mise sur pied de la Commission sur la réduction de la paperasse par le premier ministre Harper.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

État actuel des réformes réglementaires au Canada

Depuis que la FCEI a publié son premier rapport intitulé *Dossier « R » : la prospérité ligotée par une réglementation excessive* en 2005, le nombre d'initiatives de réforme de la réglementation a augmenté partout au pays. Les plus prometteuses de toutes sont décrites ci-dessous. La fiche de suivi de la reddition de comptes (Tableau 3) offre un aperçu des progrès accomplis à l'échelle du Canada sur les éléments clés d'une réforme efficace de la réglementation (leadership politique, évaluations et contraintes) imposées aux autorités de réglementation.

Gouvernement fédéral

Dans le budget fédéral de 2007, le gouvernement s'est engagé à réduire de 20 % la paperasserie pour les petites entreprises avant novembre 2008 et a demandé à 13 ministères et organismes clés (dont Finances Canada, Industrie Canada, l'Agence du revenu du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada) de faire l'inventaire de toutes les obligations réglementaires ayant trait aux entreprises. À cette époque, on a déterminé que ces ministères et organismes administraient plus de 400 000 obligations concernant les entreprises, sous la forme de lois, de règlements, de politiques et de formulaires. Le gouvernement a annoncé le 20 mars 2009 que l'objectif de réduction de 20 % était atteint. Cet exercice a permis d'alléger la réglementation dans certains domaines et a impliqué d'importants changements pour le gouvernement fédéral, mais sa portée a été de courte durée. Comme on a arrêté de dénombrer les obligations, il est impossible de savoir si le progrès s'est poursuivi.

Plus récemment, en 2011, le premier ministre Harper a annoncé la création de la Commission sur la réduction de la paperasse qui a mené des tables rondes partout au pays avec des propriétaires d'entreprise et des représentants de l'industrie. La Commission a produit deux rapports, l'un faisant état des commentaires entendus dans les tables rondes et l'autre formulant des recommandations sur l'adoption de mesures propres aux ministères ainsi que des changements structurels. En réponse au second rapport, le gouvernement a annoncé en octobre 2012 le Plan d'action de réduction du fardeau administratif. Ce plan d'action inclut la plupart des recommandations de la Commission et sa portée est très ambitieuse. Comme promis, il contient un certain nombre de mesures visant à améliorer la reddition de comptes et à imposer des contraintes aux autorités de réglementation. Il contient également un engagement de mettre à jour l'inventaire des obligations réglementaires des entreprises d'ici 2014 et de publier un rapport annuel sur le fardeau réglementaire. De plus, une loi prévoira l'élimination d'un règlement chaque fois qu'un nouveau est adopté afin d'empêcher l'accroissement net du fardeau réglementaire. Les ministères devront également établir et rendre publiques des indicateurs mesurables, se fixer des objectifs d'amélioration du service à la clientèle et rendre des comptes sur leur rendement. Ils devront aussi examiner les incidences de la réglementation sur les petites entreprises. De plus, on mettra sur pied un panel externe pour passer en revue les progrès du gouvernement en ce qui a trait aux initiatives de réforme (le gouvernement fournira une fiche d'évaluation annuelle). Cette fiche et les commentaires du panel seront transmis au vérificateur général. Bien qu'il ne soit pas entièrement mis en œuvre à ce jour, ce plan pourrait avoir une incidence révolutionnaire sur la gestion de la réglementation et des services au sein du gouvernement fédéral.

Colombie-Britannique

La Colombie-Britannique a été un chef de file de la réforme réglementaire au Canada depuis plus d'une décennie, soit après l'élection du gouvernement dirigé par Gordon Campbell en 2001. Contrairement aux précédentes tentatives entreprises au Canada, l'initiative « New Era » (nouvelle ère) avait tout pour réussir : leadership politique, reddition de comptes et contraintes imposées aux autorités de réglementation. L'imposition de contraintes était issue d'une promesse électorale consistant à éliminer un

tiers du fardeau réglementaire sur trois ans. En matière de leadership politique, le premier ministre Campbell a nommé un ministre de la déréglementation chargé de surveiller les progrès dans le dossier. Plus qu'un geste symbolique, l'initiative exigeait de la part de chaque ministre qu'il rende des comptes devant l'Assemblée législative et le Cabinet. Après avoir rejeté plusieurs critères d'évaluation peu applicables, le gouvernement a choisi d'utiliser les « exigences réglementaires » comme principal outil de dénombrement. Une « exigence réglementaire » est définie comme étant une « contrainte, une obligation, une exigence ou une interdiction imposée à un particulier, à une entité ou à une activité en vertu d'une loi ou d'un règlement provincial, ou d'une politique connexe ».

Le premier dénombrement a mis au jour pas moins de 382 139 obligations réglementaires en Colombie-Britannique. À ce jour, plus de 163 000 règlements ont été éliminés, dépassant ainsi l'objectif de départ qui visait une réduction d'un tiers sur trois ans. Le gouvernement s'est engagé en faveur d'un objectif de zéro augmentation nette d'ici 2015. Par ailleurs, la création d'un nouveau règlement doit s'accompagner de l'élimination d'un ou de plusieurs autres. De plus, le gouvernement a franchi une nouvelle étape en 2012 en adoptant une loi visant à mesurer le fardeau réglementaire et à produire chaque année un rapport à cet effet. Le premier rapport a été publié en 2012.

Terre-Neuve-et-Labrador

S'inspirant du modèle de la Colombie-Britannique, Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé en août 2005 un plan de réduction du fardeau réglementaire de 25 % en trois ans, comprenant la suppression de 78 129 exigences réglementaires. Le gouvernement a annoncé en mai 2009 qu'il avait dépassé son objectif de départ, en atteignant une réduction de 27 % des exigences réglementaires.

Fort de cette réussite, le gouvernement s'engage dans le cadre d'une directive du Cabinet à respecter un objectif de zéro augmentation nette en matière de réglementation. Comme en Colombie-Britannique, la création d'une nouvelle exigence réglementaire doit s'accompagner de l'élimination d'une autre.

La reddition de comptes au public n'a pas été constante depuis que le gouvernement a dépassé son objectif en 2009. Toutefois, l'adoption récente d'un cadre de reddition de comptes a permis de renouveler l'engagement qui consistait en la production par les ministères de rapports trimestriels visant à démontrer que le gouvernement respecte son engagement de zéro augmentation nette.

Québec

Le gouvernement du Québec a débuté ses efforts de réforme de la réglementation en 1996, lors de l'adoption par décret de la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif qui visait à réduire l'incidence de la réglementation sur les petites entreprises et à simplifier la réglementation déjà en vigueur. Cette politique contenait notamment un objectif de réduire de 20 % le coût de la réglementation pour les entreprises de même qu'une série d'obligations imposées aux ministères et organismes en matière de réglementation et de reddition de comptes. Dans cette foulée, le Secrétariat à l'allègement réglementaire a été créé au sein du ministère du Conseils exécutif - ministère relevant du premier ministre - et est chargé de la surveillance de l'application de la Politique par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux. Le gouvernement a également procédé à des expériences sur le plan de l'évaluation du fardeau réglementaire et le Secrétariat à l'allègement réglementaire publie de façon régulière un rapport présentant les progrès réalisés en matière d'allègement réglementaire de même que des estimations des coûts liés à la réglementation. . L'objectif de réduction de 20 % du coût de la réglementation n'ayant pas été atteint dans l'échéancier fixé dans la Politique (soit 2011), le gouvernement a créé, en janvier 2012, à la demande de la FCEI, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative. Les travaux de ce comité ont menés à la production d'un rapport contenant 63 recommandations que le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre. L'un des principaux objectifs

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

consiste à atteindre l'objectif de réduction de 20 % du coût de la réglementation d'ici 2015. D'autres recommandations concernent l'abolition de certains formulaires exigés aux entreprises, la création d'un dossier unique pour les entreprises, la simplification de la réglementation sur les permis d'alcool, des obligations imposées aux ministères et organismes, des obligations en matière de reddition de comptes, etc. Enfin, il importe de mentionner que l'une des recommandations vise la création d'un comité de suivi chargé de surveiller l'évolution de la mise en œuvre des recommandations et l'état d'avancement des travaux.

Ontario

Le budget de 2008 de l'Ontario établit la réforme de la réglementation comme une priorité absolue : « La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a indiqué que la lourdeur des formalités administratives constitue un problème de taille pour bon nombre de petites et moyennes entreprises. L'objectif de l'Ontario est d'être en tête de tous les territoires de compétence canadiens dans ses efforts pour mesurer et réduire le fardeau réglementaire. »

Depuis, le gouvernement s'est engagé à éliminer deux exigences réglementaires pour chaque nouvelle imposée aux entreprises. Les règlements proposés doivent également être affichés afin que le public puisse donner ses commentaires; l'entrée en vigueur des nouveaux règlements ne se fait que deux fois l'an. Bien qu'une évaluation du fardeau réglementaire global ait été publiée en 2011, le gouvernement ne rend pas des comptes réguliers sur ces données. Il est donc impossible de savoir s'il atteint ses objectifs. En octobre 2012, le ministre du Développement économique a collaboré avec la FCEI pour déterminer cinq domaines d'action prioritaires concrets, notamment une mesure continue du fardeau réglementaire, l'indemnisation des accidents de travail, l'approvisionnement et le service à la clientèle. Une proposition visant à remplacer l'évaluation actuelle du fardeau des exigences réglementaires par une évaluation plus précise (temps et argent) a été élaborée conjointement et transmise au gouvernement pour son approbation (à venir).

Saskatchewan

En 2008, le gouvernement de la Saskatchewan a mis sur pied un conseil de modernisation de la réglementation qui est chargé de formuler des recommandations pour réduire la réglementation pour les entreprises. Parmi les réalisations du conseil, on trouve la présentation par le ministère des Finances du *TaxPayer Service Commitments & Standards Code* (code d'engagements et de normes en matière de service à la clientèle pour les contribuables), un portail en ligne unique pour les entreprises et l'amélioration des services offerts dans plusieurs secteurs. Le conseil a également recommandé la mise en œuvre d'une initiative de réduction de la réglementation en avril 2011, qui comprend un examen initial de deux ans des règlements imposés aux entreprises. À l'automne 2012, le gouvernement provincial a présenté un avis de motion pour la première lecture du projet de loi 86 - *The Regulatory Modernization & Accountability Act* (loi sur la modernisation de la réglementation et la reddition de comptes). Le gouvernement prévoit mesurer le fardeau réglementaire de la province et rendre des comptes au public en 2013.

Nouveau-Brunswick

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est récemment engagé à réduire son fardeau réglementaire de 20 %. Il est trop tôt pour déterminer quels sont les résultats de l'initiative, mais elle semble prometteuse.

REMARQUE : Les provinces qui n'ont pas été mentionnées n'ont accompli que très peu de progrès en matière de leadership politique, de reddition de comptes et de contraintes à long terme imposées aux autorités de réglementation.

Administrations municipales

Les administrations municipales continuent d'éprouver des difficultés à établir une meilleure reddition de comptes en ce qui a trait au fardeau réglementaire qu'elles imposent aux entreprises. Il est donc rare qu'elles disposent de la mémoire institutionnelle nécessaire pour appuyer une initiative telle qu'une réforme de la réglementation. L'absence de progrès dans ce dossier est décevante dans un contexte d'amélioration du climat de la réglementation au sein du gouvernement fédéral et de nombreux gouvernements provinciaux.

Des progrès ont tout de même été accomplis par certaines municipalités grâce à l'adoption étendue de PerLe, un répertoire en ligne auquel les entreprises peuvent s'inscrire afin d'accéder à une liste de tous les permis et licences à tous les niveaux de gouvernement qui concernent leur type d'entreprise et leur emplacement géographique. De nombreuses municipalités canadiennes ont adopté PerLe.

Organismes, conseils et commissions

De nombreux gouvernements provinciaux, ainsi que le gouvernement fédéral, ont beaucoup progressé depuis 2005 quant à la responsabilité en matière de réglementation. Mais ces progrès ne concernent trop souvent que les ministères. En effet, la plupart des exercices de réforme de la réglementation ne visent pas les organismes, les conseils ou les commissions et cela pose problème. Par exemple, à l'échelle provinciale, les propriétaires de petite entreprise de toutes les provinces citent la réglementation liée aux accidents du travail comme leur première ou deuxième préoccupation. De toute évidence, les exercices de réforme ne traitant pas de l'indemnisation des accidents du travail font fi de l'une des préoccupations majeures des propriétaires de petite entreprise. Par conséquent, de solides efforts pour alléger le fardeau réglementaire seront freinés ou annulés par un accroissement du fardeau imposé par des organismes gouvernementaux n'ayant pas encore été sensibilisés suffisamment à ce sujet.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Tableau 3

Fiche de suivi de la reddition de comptes

Compétence	Leadership politique	Évaluation du fardeau réglementaire	Contraintes imposées aux autorités de réglementation et engagements à long terme	Intérêt
Fédéral	Oui. Soutien du premier ministre et du Conseil du Trésor.	Pas encore. Engagement à rendre des comptes d'ici 2014.	La règle du « un pour un » a été mise en application et sera inscrite dans une loi. Les ministères établiront et publieront des normes et des objectifs d'amélioration du service à la clientèle.	Croissant.
Colombie-Britannique	Oui. Assuré par le ministre de la Petite entreprise et de la Réforme réglementaire.	Oui.	Engagement envers un objectif de « zéro augmentation nette » des exigences réglementaires jusqu'à 2015 et loi exigeant la publication d'un rapport annuel.	Stable.
Québec	Oui. Assuré par le Secrétariat à l'allègement réglementaire et administratif relevant du Conseil exécutif.	Oui.	Politique gouvernementale adoptée par décret et comité de suivi visant à assurer l'action du gouvernement en la matière. Engagement à réduire le coût du fardeau réglementaire de 20 % d'ici 2015.	Croissant.
Terre-Neuve-et-Labrador	Oui. Assuré par le ministre de Services Terre-Neuve-et-Labrador.	Oui, mais irrégulière.	Directive du Cabinet de s'engager envers un objectif de « zéro augmentation nette ». Accent sur les améliorations qualitatives.	Stable.
Ontario	Oui. Assuré par le ministre du Développement économique et de l'Innovation.	Aucune évaluation régulière rapportée.	Progrès réalisés en ce qui a trait à cinq domaines d'action en 60 jours. Initiatives prévues en matière d'indemnisation des accidents de travail, d'approvisionnement et dénombrement des règlements.	Croissant.
Nouveau-Brunswick	Oui. Assuré par le premier ministre.	Oui.	Engagement à réduire la réglementation de 20 % puis à « zéro augmentation nette ».	Croissant.
Saskatchewan	Oui. Assuré par le ministre de l'Économie.	Pas encore. Engagement à rendre des comptes en 2013.	Engagement public à réduire le fardeau. Accent sur l'examen des règlements et l'amélioration du service à la clientèle.	Croissant.
Nouvelle-Écosse	D'une certaine manière. Supervisé par le ministre de Services Nouvelle-Écosse et des Relations municipales.	Pas depuis 2010.	Engagement à empêcher le fardeau de grossir, mais aucune mesure pour suivre les progrès. Accent pour favoriser la conformité dans des domaines précis.	Stagnant.
Manitoba	D'une certaine manière. Assuré par le ministre de l'Entrepreunariat, de la Formation professionnelle et du Commerce.	Non.	Nouveau conseil consultatif sur les réformes réglementaires, mais aucun objectif ou progrès jusqu'à présent.	Dormant.

Compétence	Leadership politique	Évaluation du fardeau réglementaire	Contraintes imposées aux autorités de réglementation et engagements à long terme	Intérêt
Île-du-Prince-Édouard	D'une certaine manière. Assuré par le ministre de l'Innovation et des Études supérieures.	Non.	Accent sur des projets uniques, mais aucun plan ou engagement global.	Dormant.
Alberta	D'une certaine manière. Groupe de travail sur la réduction de la réglementation.	Non.	Aucune mesure prise en ce qui a trait aux recommandations du groupe de travail comme les clauses de caducité automatique.	Dormant.
Territoires du Nord-Ouest	D'une certaine manière. Assuré par le ministre des Finances.	Non.	Priorité pour 2013, mais aucun engagement ou mesure jusqu'à présent.	Dormant.
Yukon	D'une certaine manière. Examens au sein de quelques ministères.	Non.	Peu d'intérêt et aucun engagement en raison des examens au sein de ministères individuels.	Dormant.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Conclusion et recommandations

Au cours des dernières années, les gouvernements de l'ensemble du Canada ont amélioré leur responsabilité envers les citoyens concernant la réglementation. La Colombie-Britannique a ouvert la voie en 2001 lorsque le gouvernement a commencé à mesurer le fardeau de la réglementation, à rendre des comptes au public et à établir des objectifs de réduction de la réglementation. Elle continue de faire preuve de leadership et est récemment devenue la première province à adopter une loi nécessitant la production d'un rapport annuel sur la réglementation. D'autres provinces ont également pris des actions pour mesurer l'impact des règlements et rendre des comptes à cet égard, dont Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec et l'Ontario. D'autres encore se sont engagées à rendre des comptes dans l'avenir, comme le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan.

Dernièrement, des percées importantes ont été réalisées à l'échelle fédérale, lorsque le premier ministre s'est engagé à réduire la réglementation excessive. Cela pourrait changer la donne pour le Canada. Le gouvernement fédéral propose une série de réformes qui pourraient totalement changer la culture à Ottawa.

Le fait qu'un nouveau leadership comprenne l'importance de réduire la réglementation apporte beaucoup d'espoir, mais il reste encore beaucoup à faire. Même dans les provinces les plus en avance, des règlements inutiles mobilisent encore trop de temps et d'argent, ce qui fait baisser la productivité ainsi que le niveau de vie, et génère du stress et de la frustration.

Même si le coût de la réglementation est beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, les deux pays bénéficieraient d'une réduction de ce coût. Que peut-on espérer de l'application de nos recommandations? Le principal avantage réside en le fait que l'esprit d'entreprise pourra s'exprimer aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public grâce à une réduction pour tous du temps, de l'argent et de la frustration liés à la réglementation tatillonne et inutile. De nombreux autres changements positifs en résulteront : une amélioration de la relation entre le gouvernement et le secteur privé ainsi qu'une économie plus productive et résiliente.

Pour tous les paliers de gouvernement des deux pays, les 10 éléments suivants sont essentiels à tout plan de réforme sérieux et efficace de la réglementation.

Plan en dix points pour une réforme efficace de la réglementation

1) Mesurer le fardeau réglementaire

Sans évaluation du fardeau réglementaire, une véritable responsabilisation est impossible. Il n'est pas facile de mesurer le fardeau réglementaire, car le coût de la réglementation est en grande partie caché, indirect ou intangible. Dans un premier temps toutefois, cette évaluation n'a pas besoin d'être parfaite (la comptabilité fiscale, par exemple, s'est perfectionnée graduellement). De plus, il est possible d'utiliser plus d'un indicateur pour obtenir un aperçu plus complet, de la même manière qu'on observe les indicateurs de l'économie. On utilise des indicateurs multiples comme la croissance du PIB, le taux de chômage et la participation de la main-d'œuvre pour dresser un tableau de la situation plus clair que ce que pourrait donner une mesure individuelle.

2) Institutionnaliser l'évaluation en informant régulièrement le public à son sujet

Une réelle responsabilité passe par un suivi des évaluations et un contrôle externe. Les évaluations doivent faire l'objet d'un suivi au fil du temps. Idéalement, la mesure ou l'évaluation du fardeau réglementaire et la reddition de comptes devraient découler d'une exigence législative.

3) Imposer des contraintes aux autorités de réglementation

Les entreprises et les particuliers disposent de ressources limitées en temps et en argent à consacrer à la réglementation. Si les autorités de réglementation veulent que les règlements soient respectés, elles doivent reconnaître ces limites et s'imposer des restrictions. Il est proposé notamment d'exiger de la part du gouvernement qu'il élimine une obligation réglementaire chaque fois qu'une nouvelle est adoptée et qu'il mette en application des critères pour juger de la nécessité des nouveaux règlements ou de ceux qui sont déjà en vigueur.

4) Faire de la reddition de comptes une priorité politique en nommant un ministre responsable

La réglementation a une forte incidence sur l'économie, mais elle ne figure généralement pas à l'avant-scène du débat politique. Un poste de premier plan devrait être créé (p. ex. : ministre chargé de la reddition de comptes ou de la réforme réglementaire). Dans le cas des administrations municipales, la responsabilité politique serait assurée par la présence d'élus siégeant à une commission permanente.

5) S'assurer que la réglementation en vigueur ou projetée est communiquée adéquatement

La responsabilité de la communication efficace des règlements doit incomber à ceux qui créent les nouveaux règlements. Il est parfaitement légitime pour les propriétaires d'entreprise de s'attendre à ce que les organismes gouvernementaux offrent des conseils clairs et cohérents en temps utile. Toutes ces communications doivent être claires.

6) Mettre l'accent sur les domaines où la réglementation est la plus nuisible sur le plan économique

Pour maximiser l'incidence économique des initiatives de réduction du fardeau réglementaire, les responsables des politiques doivent mettre l'accent sur les domaines où la réglementation et les formalités administratives sont les plus nuisibles à l'activité commerciale.

7) Examiner attentivement la nécessité de tout nouveau règlement et l'incidence qu'il peut avoir sur les petites entreprises

Toute réglementation proposée doit faire l'objet d'un examen minutieux consistant notamment à se demander si elle est nécessaire, à s'assurer que les parties concernées sont consultées et à veiller à ce que toute conséquence indésirable sur les petites entreprises soit prise en compte. Une tierce partie devrait évaluer régulièrement ces analyses relatives aux nouveaux règlements pour s'assurer que les grands principes sont bien respectés.

8) Faire preuve de flexibilité et donner des exemples et des indications simples sur ce qui constitue la conformité et la non-conformité

La réglementation est plus efficace si elle est axée sur les résultats que si elle est de nature normative. Elle permet en effet aux entreprises de trouver les solutions les plus rentables pour s'y conformer. Des lignes directrices et des exemples devraient aussi être fournis aux entreprises. Cela est

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

particulièrement important pour les petites entreprises qui ne disposent habituellement pas des ressources permettant d'envisager des options différentes pour déterminer la façon la moins coûteuse de se conformer à la réglementation. Pour ces entreprises, des lignes directrices de base sur ce qui est considéré être en conformité seraient d'une grande aide.

9) Améliorer le « service à la clientèle » du gouvernement

Les propriétaires de PME savent à quel point le service à la clientèle est essentiel à la survie de leur entreprise. Les autorités responsables de la réglementation concernant les petites entreprises devraient suivre une formation sur le service à la clientèle, avec un accent particulier sur la compréhension de leur importance pour l'économie ainsi que des limites en termes de ressources, des risques et des obstacles avec lesquels beaucoup d'exploitants de petites entreprises doivent composer.

10) Améliorer la reddition de comptes de la part des autorités de réglementation en imposant des indicateurs de performance et des lignes directrices visant à inverser la tendance en matière de rapidité de réponse et de communication

Les propriétaires de petite entreprise bénéficient de sursis très limités, voire inexistants, pour respecter leurs obligations administratives. À l'inverse, les autorités de réglementation ne se voient imposer aucun délai précis quand elles doivent prendre une décision ou approuver un permis. Il faut en finir avec cette asymétrie en imposant des délais à ces autorités qui, en cas de retard, en subiraient les conséquences.

Bibliographie

Banque mondiale. (2012). *Doing Business 2013: Smarter Regulations for Small and Medium-Size Enterprises*. Washington, DC : Banque mondiale. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.doingbusiness.org/~/media/GIAWB/Doing%20Business/Documents/Annual-Reports/English/DB13-full-report.pdf**

Canada. Commission sur la réduction de la paperasse. (2011). « *Rapport sur les commentaires reçus* » [PDF]. Ottawa : Commission sur la réduction de la paperasse. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.reduceredtape.gc.ca/heard-entendu/doc/wwhr-rlcr/wwhr-rlcr-fra.pdf**

----- (2012). Rapport de recommandations – *Éliminer la paperasse pour libérer les entreprises et leur permettre de croître*. [PDF]. Ottawa : Commission sur la réduction de la paperasse. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.reduceredtape.gc.ca/heard-entendu/rr/rr-fra.pdf**

Canada. Receveur général du Canada. (2012). *Comptes publics du Canada 2012. Vol. 1*. [PDF]. Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pdf/49-fra.pdf**

Canada. Secrétariat du Conseil du Trésor, Affaires réglementaires. (1996). *Comparison of Federal Regulatory Spending and the Cost of Federal Regulation: The USA Evidence*. Ottawa : Secrétariat du Conseil du Trésor.

----- (2007). *Guide d'analyse coûts-avantages pour le Canada : Proposition de réglementation*. [PDF]. Ottawa. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.tbs-sct.gc.ca/rtrap-parfa/analys/analys-fra.pdf**

Coulombe, Serge. (2011). Lagging Behind: Productivity and the Good Fortune of Canadian Provinces. *C.D. Howe Institute Commentary* no 331. [Pdf]. Toronto : Institut C.D. Howe. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cdhowe.org/pdf/Commentary_331.pdf**

Crain, W. Mark et Thomas D. Hopkins. (2001). *The Impact of Regulatory Costs on Small Firms*. U.S. Small Business Administration.

Crain, Nicole, V. et Crain, W. Mark. (2010). *The Impact of Regulatory Costs on Small Firms*. [PDF]. Washington : U.S. Small Business Administration, Office of Advocacy. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://archive.sba.gov/advo/research/rs371tot.pdf**

Currie, Bill, Lawrence W. Scott et Andrew W. Dunn. (2012). *L'avenir de la productivité – Des choix décisifs pour une compétitivité accrue du Canada*. Deloitte. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.deloitte.com/view/fr_CA/ca/perspectives/perspectives-et-enjeux-daffaires/lavenir-de-la-productivite/index.htm?lgtog=lgtog**

Dennis, William J., Jr. (éd.). (2001). *Small Business Poll – Coping with Regulation*. Washington, DC : National Federation of Independent Business. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.411sbfacts.com/files/copingwithregulation[1].pdf**

Drummond, Don. (2010). *The Productivity Puzzle: Why is the Canadian record so poor and what can be done about it?* Toronto : Groupe Banque TD, Services économiques TD. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.td.com/document/PDF/economics/special/td-economics-special-ab0610-productivity.pdf**

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Drummond, Don. (2011). Confessions of a Serial Productivity Researcher. *International Productivity Monitor, Vol. 22, 3-10.* Ottawa : Centre for the Study of Living Standards. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.csls.ca/ipm/22/IPM-22-Drummond.pdf**

Drummond, Don. (2012). Business out of excuses in productivity slump. *National Post. [FP Executive]. FP7.* Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://business.financialpost.com/2012/06/26/business-out-of-excuses-in-productivity-slump/?__lsa=e99e-e7ef**

Gauthier, Mélanie, Leanne Hachey, Janine Halbesma et Dan McGrath. (2006). *Pour un meilleur service public. Les PME et le service à la clientèle du gouvernement.* [PDF]. Toronto : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3023f.pdf**

Gulati, Sonya. (2012). Government *Budget Balances and Net Debt As of December 13, 2012.* [Pdf]. Toronto : Groupe Banque TD, Services économiques TD. Consulté le 17 décembre 2012 à l'adresse **http://www.td.com/document/PDF/economics/budgets/gov_budget_20121213.pdf**

Hart, Michael. (2012). Breaking Free: A Post-mercantilist Trade and Productivity Agenda for Canada. *C.D. Howe Institute Commentary no. 357.* [Pdf]. Toronto : Institut C.D. Howe Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://cdhowe.org/pdf/Commentary_357.pdf**

Hopkins, Thomas. (1995). *Profiles of Regulatory Costs. Report to the U.S. Small Business Administration.* Département du Commerce des États-Unis, Service national d'information technique, no PB96 128 038.

Jones, Laura et Stephen Graf. (2001). *Canada's Regulatory Burden: How Many Regulations? At What Cost?* [Pdf]. Vancouver : Fraser Institute. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.investorvoice.ca/Research/FraserI_RegulatoryBurden_Aug01.pdf**

----- et coll. (2005). *Dossier « R » : la prospérité ligotée par une réglementation excessive.* [PDF]. Toronto : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/DossierR.pdf**

----- et. al. (2010). *La prospérité ligotée par une réglementation excessive.* [PDF]. Toronto : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3104f.pdf**

LeBlanc, Vanessa. (2011). *BizPaL in Review. Does one-stop permit shopping really make life easier for small business?* [PDF]. Toronto : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/ns1074.pdf**

Milway, Jeff. (2012). Presentation To Toronto Association for Business Economics: *Canada: What It Is, What It Can Be* . [PDF]. Canadian Association for Business Economics. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **https://www.cabe.ca/jmv2/index.php/downloads/cat_view/40-material-from-the-toronto-association-for-business-and-economics/41-material-from-the-toronto-association-for-business-and-economics?start=10**

Moore, Stephen. (1995). *Government: America's #1* Growth Industry. Lewisville, Texas : Institute for Policy Innovation.

Organisation de coopération et de développement économiques. (2001). *La paperasserie vue par les entreprises : Les charges administratives et réglementaires des petites et moyennes entreprises*. Paris : OCDE.

Pohlmann, Corinne. (2012). *Évaluation de l'Agence du revenu du Canada – Une évaluation de l'ARC par les petites et moyennes entreprises (PME)*. [PDF]. Toronto : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.cfib-fcei.ca/cfib-documents/rr3256f.pdf**

Schwab, Klaus (éd.). (2012). *The Global Competitiveness Report 2012-2013*. [Pdf]. Genève : Forum économique mondial. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www3.weforum.org/docs/WEF_GlobalCompetitivenessReport_2012-13.pdf**

Seens, Daniel. (2010). *Analyse du coût de la conformité à la réglementation : Partie II – Temps requis pour la paperasserie, coût du respect des formalités administratives et simplification de ces formalités*. (Iu188-101/2-2010E-PDF). [PDF]. Ottawa : Industrie Canada, Direction générale de la petite entreprise et du tourisme. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://www.reduirepaperasserie.gc.ca/eic/site/pbri-iafp.nsf/vwapj/Decembre-December2010_fra.pdf/$file/Decembre-December2010_fra.pdf**

Varshney, Sanjay, B. et Tootelian, Dennis, H. (2009). *Cost of State Regulations on California; Small businesses study*. [PDF]. Californie. Consulté le 30 novembre 2012 à l'adresse **http://arc.asm.ca.gov/member/3/pdf/CostofRegulationStudyFinal.pdf**

Ville de Winnipeg. Red Tape Commission. (2005). Open for Opportunity: Final Report of the Mayor's Red Tape Commission. Winnipeg : The Commission.

Weidenbaum, Murray et Robert DeFina. (1976). *The Cost of Federal Regulation of Economic Activity*. Washington, DC : Competitive Enterprise Institute.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Annexe A : Sondages de la FCEI et d'Ipsos Reid

POINT DE VUE

FCEI

M246PV_1203

RÉSULTATS : Réglementation et paperasse

Méthode d'enquête : *Web et courrier Mandat 246*
Période de sondage : *7 mars – 7 mai 2012*
Date de la mise en tableaux *16 mai 2012*
Total réponses : *8,562*

% des réponses :

1. Quels règlements MUNICIPAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

21.8	Octroi de licences
41.1	Permis de construction et de rénovation
11.9	Arrêtés administratifs concernant le stationnement
18.1	Déchets et recyclage
8.1	Eaux usées et émissions atmosphériques
26.6	Évaluations foncières (peuvent aussi relever du gouvernement provincial)
21.5	Utilisation et aménagement du terrain
20.7	Réglementation sur l'affichage
52.3	Impôt foncier et taxes professionnelles (lorsqu'il y a lieu)
13.0	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
5.3	Autre (Veuillez préciser)

2. Quels règlements PROVINCIAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

41.3	Normes du travail
61.5	Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
29.5	Inscription des entreprises et exigences en termes de déclaration
57.7	Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée
21.0	Autres règles fiscales
6.4	Protection des consommateurs
12.4	Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité
15.4	Environnement (p. ex. agriculture et industrie agroalimentaire, énergie, déchets et recyclage)
24.1	Services financiers (p. ex. assurance, valeurs mobilières, banque)
4.0	Alcool et tabac
5.2	Inspection des aliments et des restaurants (peuvent aussi relever du gouvernement municipal)
10.1	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
4.9	Autre (Veuillez préciser)

3. Quels règlements FÉDÉRAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

63.4	Charges sociales (RPC, AE)
39.1	Relevé d'emploi (RE)
66.3	Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
58.6	Impôt sur le revenu (des particuliers ou des sociétés)
19.4	Règlements commerciaux à la frontière (p. ex. paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
1.1	Pêches
4.1	Agriculture
5.0	Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
10.6	Environnement (p. ex. pollution et déchets, science et technologie)
10.0	Transports
21.6	Inscription des entreprises et déclarations
26.4	Statistique Canada (p. ex. sondages)
8.8	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
2.4	Autre (Veuillez préciser)

4. Comment le fardeau réglementaire pesant sur votre entreprise a-t-il évolué au cours des trois dernières années? (Sélectionnez une réponse par ligne)

	Il a diminué	Aucun changement perceptible	Il a augmenté	Ne sais pas
Gouvernement municipal	*1.9*	*58.1*	*33.2*	*6.8*
Gouvernement provincial	*5.2*	*37.2*	*52.5*	*5.1*
Gouvernement fédéral	*3.0*	*42.4*	*49.0*	*5.6*
Tous les gouvernements	*1.6*	*35.6*	*56.2*	*6.6*

5. Compte tenu des règlements portant sur votre entreprise (travail, impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), combien d'heures votre personnel et vous-même passez-vous chaque semaine à :

a. remplir des formulaires et de la paperasse gouvernementale?

heures/sem.

b. assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation existante (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)?

heures/sem.

POINT DE VUE

FCEI

M246PV_1203

6. **Quel montant d'honoraires professionnels payez-vous chaque année (comptables, avocats, conseillers) afin d'assurer la conformité de votre entreprise avec les règlements en vigueur?** (Inscrivez le montant annuel en $)

, 00 $

7. **Au cours des trois dernières années, combien estimez-vous avoir dépensé pour acquérir de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif de vous conformer aux règlements?** (Inscrivez en $ la somme que vous avez dépensée ces trois dernières années)

, 00 $

8. **Quel impact les retards causés par les règlements (permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années?** (Sélectionnez une seule réponse)

44.9	Aucun impact ou aucun retard
41.2	Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
13.9	Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

9. **Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants?** (Sélectionnez une réponse par ligne)

	D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
Si j'avais été au courant du fardeau administratif, je ne me serais peut-être pas lancé(e) dans les affaires	*31.0*	*48.1*	*20.9*
Le gouvernement tient compte de l'impact des nouvelles règles sur mon entreprise	*6.8*	*81.9*	*11.3*
Les règlements excessifs me découragent de donner de l'expansion à mon entreprise	*62.7*	*27.2*	*10.1*
Les règlements excessifs réduisent considérablement la productivité de mon entreprise	*67.7*	*19.9*	*12.4*
Les règlements excessifs ajoutent un stress important dans ma vie	*80.6*	*14.2*	*5.2*
La conformité aux règlements me laisse moins de temps pour profiter de mes amis et de ma famille	*66.7*	*23.9*	*9.4*
Les vérificateurs, les inspecteurs et les fonctionnaires de première ligne sont tenus responsables de leurs erreurs (p. ex. renseignements erronés ou mauvais service à la clientèle)	*14.4*	*69.2*	*16.4*
Depuis quelques années, le gouvernement attache une plus grande importance à l'allègement du fardeau réglementaire	*14.1*	*62.7*	*23.2*

10. **Quel pourcentage approximatif du fardeau administratif pesant sur votre entreprise les gouvernements pourraient-ils réduire sans toutefois sacrifier l'intérêt public pour ces règlements?** (Veuillez inscrire un pourcentage approximatif)

28.8 **mean**

11. **Veuillez décrire une expérience positive ou négative que vous avez vécue par rapport à des règlements ou des autorités de réglementation (inspecteurs, vérificateurs, etc.) Ces exemples sont extrêmement utiles dans le cadre de nos rencontres avec des représentants du gouvernement.**

12. **Êtes-vous au courant de la Semaine de sensibilisation à la paperasserie organisée par la FCEI?** (Sélectionnez une seule réponse)

38.9	Oui
61.1	Non

Commentaires :

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

POINT DE VUE FCEI

RÉSULTATS : Réglementation et paperasse, É.-U.

Méthode d'enquête: Données recueillies aux É.-U. par Ipsos Reid
Date de la mise en tableaux: octobre 2012
Total réponses : 1,535

% des réponses :

1. Quels règlements MUNICIPAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

36,2	Octroi de licences
17,1	Permis de construction
5,8	Stationnement
6,8	Déchets et recyclage
13,7	Évaluation foncière
8,6	Permis d'enseigne
47,2	Impôt foncier et taxes professionnelles
25,4	Taxes de vente locales
8,2	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
10,4	Autre (Veuillez préciser) _____
13,4	Ne sais pas
1,7	Autre (Veuillez préciser)

2. Quels règlements de votre ÉTAT imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

29,1	Taxe sur le chômage
37,7	Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail
33,5	Inscription des entreprises et exigences en termes de déclaration
30,0	Taxe de vente d'état
20,1	Autres règles fiscales
5,5	Protection des consommateurs
18,6	Soins de santé
3,3	Permis de santé
12,1	Main-d'œuvre
8,2	Environnement
21,5	Services financiers (p. ex. assurance, valeurs mobilières, banque)
2,7	Alimentaire
6,5	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
2,8	Autre (Veuillez préciser) _____
9,4	Aucun des éléments ci-dessus
1,5	Ne sais pas

3. Quels règlements FÉDÉRAUX imposent le fardeau le plus lourd à votre entreprise en termes de temps et d'argent consacrés à la conformité? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

48,1	Charges sociales (sécurité sociale, régime d'assurance-maladie, prestations de maladie)
54,0	Impôt sur le revenu (des particuliers ou des sociétés)
13,2	Santé et sécurité au travail
24,2	Soins de santé
4,7	Règlements commerciaux à la frontière (p. ex. paperasse relative à l'exportation ou à l'importation)
21,6	Services financiers (p. ex. assurance, valeurs mobilières, banque)
5,1	Immigration et citoyenneté (p. ex. délais de traitement des demandes)
7,7	Environnement
5,0	Transports
25,2	Inscription des entreprises et exigences en termes de déclaration
8,5	Sondages du gouvernement (p. ex. enquêtes du U.S. Census Bureau, etc.)
6,8	Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)
2,9	Autre (Veuillez préciser) _____
8,0	Ne sais pas
1,2	Autre (Veuillez préciser)

4. Comment le fardeau réglementaire pesant sur votre entreprise a-t-il évolué au cours des trois dernières années? (Sélectionnez une réponse par ligne)

	Il a diminué	Aucun changement perceptible	Il a augmenté	Ne sais pas
Gouvernement local	1,7	61,2	33,4	3,8
Gouvernement de l'état	1,9	49,6	45,1	3,3
Gouvernement fédéral	1,8	41,0	53,7	3,5
Tous les gouvernements	1,0	40,5	54,1	4,4

5. Compte tenu des règlements portant sur votre entreprise (travail, impôts, santé et sécurité, règlements sectoriels, etc.), combien d'heures votre personnel et vous-même passez-vous chaque semaine à :

a. remplir des formulaires et de la paperasse gouvernementale?

heures/sem.

b. assurer la conformité de votre entreprise à la réglementation existante (lecture des règlements, formation, vérification, administration, temps passé avec des comptables et des avocats)?

heures/sem.

POINT DE VUE

FCEI

6. Quel montant d'honoraires professionnels payez-vous chaque année (comptables, avocats, conseillers) afin d'assurer la conformité de votre entreprise avec les règlements en vigueur? (Inscrivez le montant annuel en $)

, . 00 . $.

7. Au cours des trois dernières années, combien estimez-vous avoir dépensé pour acquérir de l'équipement spécial, effectuer des rénovations, etc. dans l'unique objectif de vous conformer aux règlements? (Inscrivez en $ la somme que vous avez dépensée ces trois dernières années)

, . 00 . $.

8. Quel impact les retards causés par les règlements (permis, etc.) ont-ils eu sur votre entreprise au cours des trois dernières années? (Sélectionnez une seule réponse)

49,3	Aucun impact ou aucun retard
38,6	Impact minime (pertes de 5 % ou moins sur mes ventes hebdomadaires)
12,1	Impact important (pertes de 6 % ou plus sur mes ventes hebdomadaires)

9. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionnez une réponse par ligne)

	D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas
Si j'avais été au courant du fardeau administratif, je ne me serais peut-être pas lancé(e) dans les affaires	*22,8*	*58,4*	*18,8*
Le gouvernement tient compte de l'impact des nouvelles règles sur mon entreprise	*15,7*	*69,8*	*14,6*
Les règlements excessifs me découragent de donner de l'expansion à mon entreprise	*50,8*	*39,5*	*9,7*
Les règlements excessifs réduisent considérablement la productivité de mon entreprise	*56,9*	*34,2*	*8,9*
Les règlements excessifs ajoutent un stress important dans ma vie	*64,6*	*29,4*	*6,0*
La conformité aux règlements me laisse moins de temps pour profiter de mes amis et de ma famille	*54,2*	*38,0*	*7,8*
Les vérificateurs, les inspecteurs et les fonctionnaires de première ligne sont tenus responsables de leurs erreurs (p. ex. renseignements erronés ou mauvais service à la clientèle)	*19,9*	*61,8*	*18,3*
Depuis quelques années, le gouvernement attache une plus grande importance à l'allègement du fardeau réglementaire	*18,2*	*65,9*	*15,9*

10. Quel pourcentage approximatif du fardeau administratif pesant sur votre entreprise les gouvernements pourraient-ils réduire sans toutefois sacrifier l'intérêt public pour ces règlements? (Veuillez inscrire un pourcentage approximatif)

31 % Mean

11. Veuillez décrire une expérience positive ou négative que vous avez vécue par rapport à des règlements ou des autorités de réglementation (inspecteurs, vérificateurs, etc.) Ces exemples sont extrêmement utiles dans le cadre de nos rencontres avec des représentants du gouvernement.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

POINT DE VUE

FCEI

12. Quelles mesures aideraient votre entreprise à mieux observer les règlements ? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

71,6	Simplifier les règlements en vigueur
54,8	Communiquer clairement les nouveaux règlements
45,3	Donner des exemples de ce que représente la conformité
58,0	Réduire le nombre total de règlements
48,9	Améliorer le service à la clientèle du gouvernement
27,9	Modifier moins souvent les règlements actuels
31,3	Accélérer la prise de décisions par les autorités réglementaires
41,5	Offrir davantage de services en ligne (production de déclarations, renseignements, etc.)
33,5	Assurer des audits de conformité qui n'entraînent pas d'amendes
3,7	Autre (Veuillez préciser) _____

13. Si le coût de la conformité aux règlements était réduit, comment votre entreprise utiliserait-elle les économies réalisées? (Sélectionnez toutes les réponses pertinentes)

37,8	Augmenter les salaires et les avantages des employés
13,7	Accorder plus de formation aux employés
33,7	Embaucher de nouveaux employés
40,1	Investir dans l'équipement ou prendre de l'expansion
38,0	Convertir les économies en bénéfices
16,0	Augmenter les dons aux organismes caritatifs
12,1	Baisser les prix
33,5	Rembourser des dettes
3,0	Autre (Veuillez préciser) _____

Annexe B : Méthode d'estimation des coûts de la réglementation

Le sondage sur la réglementation de la FCEI a été mené de mars à mai 2012. Un total de 8 562 propriétaires de PME au Canada y ont participé, ce qui correspond à une marge d'erreur de 1,06 %, 19 fois sur 20.

Pour estimer les coûts de la réglementation au Canada, les données suivantes, issues de 5 978 répondants, ont été utilisées après filtrage et exclusion des aberrations :

- Heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives liées à la conformité à la réglementation et à d'autres activités connexes (lecture, formation, vérification, temps passé avec les comptables et les avocats). Ces coûts sont désignés par (h).
- Coût annuel en termes d'honoraires professionnels (comptables, avocats, consultants), de rénovations et d'équipement nécessaires pour se conformer à la réglementation. Ces coûts sont désignés par (f).
- Coût des ventes perdues en raison des retards ou des restrictions attribuables à la réglementation. Ces coûts sont désignés par (s).

L'estimation des coûts de la réglementation au Canada a été calculée à partir des données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) qui a été menée par Statistique Canada en 2011 et qui est axée sur les documents administratifs de la paie (T4). Pour estimer le nombre total d'employés au Canada, les données de l'EERH ont été utilisées conjointement avec celles de l'Enquête sur la population active (EPA) de 2011. L'EERH porte uniquement sur les entreprises ayant des employés et sur les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société. Afin de tenir compte des travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société (avec ou sans aide rémunérée), nous avons utilisé les données de l'EPA. Bien que l'EPA comprenne aussi des données sur les employés, nous avons préféré nous reporter à l'EERH, car celle-ci contient des données plus fiables concernant les revenus et l'emploi. Nous avons également estimé que tous les travailleurs autonomes possédant une entreprise non constituée en société appartiennent à la première catégorie de taille (moins de cinq employés), puisque la plupart des entreprises non constituées en société sont soit des entreprises individuelles, soit des sociétés de personnes.

Nous avons calculé les taux de salaire horaire (w) des Canadiens en utilisant l'EERH et l'EPA. Les taux de salaire horaire des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens de l'EERH par taille d'entreprise et sur la moyenne d'heures réelles travaillées par semaine (pour tous les emplois) de l'EPA par province. En ce qui concerne les données de l'EERH pour les secteurs d'activité réputés comme faisant principalement partie du secteur public (services publics, éducation, santé, administration publique), elles n'ont pas été comptabilisées.

L'équation de base utilisée pour calculer le coût annuel total de la réglementation pour les entreprises de notre échantillon est la suivante :

heures (h) × salaires hebdomadaires (w) × 52 + honoraires professionnels et dépenses nécessaires (f) + coût net des ventes perdues (s).

Nous avons estimé que les employés et les employeurs consacraient, au total, au moins une heure par semaine à la paperasse. De plus, nous avons estimé que le nombre total d'heures consacrées à la paperasse par employé était inférieur à 30 par semaine.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Le montant annuel des frais professionnels et des investissements relié à l'équipement a été limité à 4 000 $ par employé. Les dépenses requises au cours des trois dernières années ont ensuite été divisées par 3 pour obtenir les dépenses annuelles nécessaires.

Selon les résultats du sondage de la FCEI, 41,2 % des répondants ont noté une incidence minime sur les ventes (pertes de 5 % ou moins pour les ventes hebdomadaires) en raison des retards causés par la réglementation. Ils ont été 13,9 % à évoquer une incidence importante sur les ventes (pertes de 6 % ou plus pour les ventes hebdomadaires), ce qui donne une marge de ventes perdues de 1,86 %. Le coût net des ventes perdues en raison des retards causés par la réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge des ventes perdues (issue des résultats du sondage) par les salaires annuels payés aux employés des entreprises sondées, et par le ratio bénéfice net total/total des salaires des entreprises établi en 2010 à l'échelle nationale (publié dans « Statistiques financières et fiscales des entreprises » de Statistique Canada).

L'échantillon de l'enquête a été divisé en cinq catégories. Le nombre d'employés comprend également le propriétaire de l'entreprise :

n_1= Moins de 5 employés

n_2 = 5-19 employés

n_3 = 20-49 employés

n_4 = 50-99 employés

n_5 = 100 employés et plus

Nous pouvons ainsi estimer le coût de la réglementation par employé (CE) selon la taille des entreprises en utilisant l'équation générale suivante :

$$CE = \Sigma [(h_{ij} \times w_{ij}) \times 52 + f_{ij} + s_{ij}] / \Sigma e_{ij}$$

où :

i = la ième entreprise sur un total de 5 978 cas

j = la taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

h_{ij} = heures hebdomadaires consacrées aux formalités administratives dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

w_{ij} = taux de salaire horaire moyen dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

f_{ij} = montant annuel consacré aux honoraires professionnels et aux dépenses nécessaires à la conformité à la réglementation dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

s_{ij} = coût des pertes en ventes nettes annuelles pour l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

e_{ij} = le nombre d'employés dans l'entreprise i appartenant à la catégorie de taille j

Pour déterminer le coût total pour toutes les entreprises canadiennes, nous avons multiplié le coût national par employé pour chaque catégorie de taille d'entreprise (CE) par le nombre total d'employés

au Canada travaillant pour des entreprises de cette taille. Nous avons ensuite additionné les résultats des cinq catégories de taille pour obtenir une estimation du coût total (CT).

$CT = \Sigma (CE_j \times N_j)$

où :

j = la taille de l'entreprise sur un total de 5 catégories

CE_j = le coût de la réglementation par employé pour la catégorie j

N_j = le nombre total d'employés au Canada qui travaillent pour des entreprises de catégorie j

Les coûts totaux de la réglementation à l'échelle provinciale ont été calculés de manière semblable, en utilisant les coûts provinciaux par employé pour chaque taille d'entreprise. Cependant, dans les cas où nous ne disposions pas de données suffisantes (moins de 20 répondants) pour une catégorie de taille d'entreprise, les coûts nationaux ont été utilisés par défaut. Les chiffres de l'emploi à l'échelle provinciale pour des secteurs donnés ont dû faire l'objet d'une estimation, en raison de la suppression de données dans l'EERH.

Estimation du PIB pour 2012

L'estimation des chiffres du PIB à l'échelle provinciale, pour 2010, se fonde sur le taux de variation annuelle du PIB du Canada de 2010 à 2011, qui est tiré des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada (Tableau CANSIM 380-0017, extrait le 2 août 2012). L'estimation des chiffres du PIB de 2011 est basée sur le taux de variation du PIB du Canada entre le deuxième trimestre de 2011 et le deuxième trimestre de 2012, qui est tiré des Comptes nationaux des revenus et dépenses de Statistique Canada (Tableau CANSIM 380-0002, extrait le 17 octobre 2012).

Traitement de l'inflation

Les coûts totaux de la réglementation et les chiffres du PIB pour 2005 et 2008 sont exprimés en dollars de 2012 à partir des données annuelles de l'Indice des prix à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada (Tableau CANSIM 326-0020, extrait le 2 août 2012). L'estimation des données provinciales et nationales de l'IPC pour 2012 correspond aux données de la moyenne mensuelle de l'IPC depuis le début de l'année qui sont disponibles pour la période de janvier à août (Tableau CANSIM 326-0020, extrait le 17 octobre 2012).

Estimations du coût de la réglementation aux États-Unis

La FCEI, de concert avec KPMG Entreprise[MC], a mandaté Ipsos Reid pour mener un sondage comparable sur la réglementation aux États-Unis. Effectué en octobre 2012, ce sondage a filtré les répondants selon des critères identiques à ceux du sondage canadien. De plus, les répondants ont été exclus s'ils travaillaient dans une entreprise de 500 employés ou plus, ou dans une société cotée en bourse. Ont également été exclus les individus travaillant dans l'administration publique, les services gouvernementaux ou les forces armées. Seuls les répondants qui, dans le cadre de leur travail, traitent de questions relatives à la conformité à la réglementation ont été autorisés à prendre part au sondage. Ipsos Reid s'est assuré que l'échantillon était représentatif de toutes les régions des États-Unis. Au total, 1 535 réponses ont été recueillies.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Les questions du sondage qui ont servi à faire l'estimation du coût de la réglementation aux États-Unis étaient identiques à celles du sondage canadien. La méthodologie suivie pour cette estimation était semblable à celle utilisée pour le Canada. Les hypothèses suivantes ont été faites pour le calcul des coûts de la réglementation américaine :

- Pour le calcul des taux de salaire horaire (w) des employés américains, nous nous sommes servis des données du Bureau of Labor Statistics. Les taux de salaire horaire des employés du secteur privé se basent sur les gains hebdomadaires moyens par taille d'établissement du secteur privé au premier trimestre[11] de 2011 d'après le Quarterly Census of Employment and Wages (QCEW) et sur la moyenne des heures hebdomadaires travaillées de tous les employés du secteur privé en 2011. Cette dernière correspond à la moyenne des données mensuelles en 2011.
- Selon les résultats du sondage réalisé aux États-Unis, la marge de pertes de ventes pour les entreprises américaines se situe à 1,69 % (38,6 % des répondants ayant noté une incidence minime sur les ventes en raison des retards causés par la réglementation, et 12,1 %, ayant noté une incidence importante). Le coût net des ventes perdues en raison des retards causés par la réglementation a ensuite été calculé en multipliant la marge des ventes perdues par le ratio bénéfice net total/total des salaires des entreprises établi à l'échelle nationale en 2011. Les données sur le bénéfice net d'impôt des entreprises proviennent des National Income and Product Accounts du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, tandis que les données relatives à la masse des salaires dans le secteur privé sont tirées du QCEW du Bureau of Labor Statistics.
- Les coûts par employé et par taille d'entreprise aux États-Unis ont été multipliés par le nombre total d'employés dans le secteur privé américain par taille d'établissement, pour être ensuite regroupés afin d'obtenir l'estimation du coût total. Le nombre total d'employés dans le secteur privé américain au premier trimestre de 2011 est tiré du QCEW. Le nombre d'employés travaillant dans les services publics, l'éducation et les soins de santé entre dans les chiffres de l'emploi dans le secteur privé. Le nombre de travailleurs autonomes américains ayant une entreprise constituée en société ou une entreprise non constituée en société pour 2011 a été ajouté au nombre total d'employés dans le secteur privé, dans la catégorie des entreprises de plus petite taille (moins de cinq employés). Les données sur les travailleurs autonomes sont tirées du recensement de la population actuelle publié par le Bureau of Labor Statistics des États-Unis.
- Le dollar américain a été présumé être' à parité avec le dollar canadien.

Dans le but de concilier les différences d'échantillonnage entre le Canada et les États-Unis, l'échantillon américain a été pondéré par secteur et par taille d'entreprise (y compris les travailleurs autonomes) afin qu'il se rapproche de la répartition de l'échantillon canadien.

Autres remarques

Comme l'estimation des coûts à l'échelle provinciale se base sur les coûts provinciaux par employé et les chiffres de l'emploi provincial, la somme des coûts provinciaux ne correspond pas à l'estimation des coûts à l'échelle nationale. Les estimations provinciales ont donc été ajustées proportionnellement afin de rectifier cette situation. Bien que les territoires ne soient pas présentés séparément, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le Yukon ont été inclus dans l'estimation des coûts à l'échelle nationale.

[11] Le U.S. Bureau of Labor Satistics publie uniquement les données du premier trimestre tous les ans. Il est supposé que ces données resteront suffisamment cohérentes tout au long de l'année.

Il existe évidemment des coûts supplémentaires liés à la conformité à la réglementation qui sont difficiles à quantifier. Comme le présent rapport ne tient pas compte de ces coûts supplémentaires, l'estimation des coûts à l'échelle nationale peut être considérée comme prudente. Les coûts supplémentaires non inclus dans le calcul gonfleraient encore plus les estimations actuelles si on en tenait compte. Par exemple, les coûts liés aux pertes d'innovation, de productivité et d'activité économique attribuables à une réglementation excessive et inefficace ne sont pas pris en compte dans ce rapport, mais alourdiraient grandement le fardeau réglementaire.

© FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

Annexe C : Comparaison par province

Les règlements du gouvernement provincial les plus nuisibles, par province (% des réponses, Canada)

	Canada	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Indemnisation des accidents du travail, santé et sécurité au travail	**61**	51	61	63	60	68	52	54	61	62	77
Taxe de vente provinciale et taxe de vente harmonisée	**58**	71	25	53	60	60	65	52	63	72	56
Normes du travail	**41**	34	43	31	49	50	33	29	27	23	18
Inscription des entreprises et exigences en termes de déclaration	**29**	24	29	26	28	27	42	32	34	28	24
Services financiers (p. ex. assurance, valeurs mobilières, banque)	**24**	19	29	24	22	25	21	31	25	20	26
Autres règles fiscales	**21**	17	22	20	25	20	27	17	16	22	12
Environnement	**15**	11	16	15	18	17	15	11	14	30	6
Permis d'installation sanitaire et inspections de salubrité	**12**	9	12	11	12	14	8	17	18	18	15
Approvisionnement (faire affaire avec le gouvernement)	**10**	8	9	10	9	10	13	11	12	5	5
Protection des consommateurs	**6**	5	7	4	5	8	4	6	6	7	5
Inspection des aliments et des restaurants	**5**	4	5	4	4	4	6	13	10	12	11
Alcool et tabac	**4**	5	3	4	2	4	3	8	5	3	10
Autre	**5**	4	7	3	4	4	6	3	5	7	1

Source : FCEI, *Sondage sur la réglementation et la paperasse*, 2012, n=8 562.